

Document de travail n°29

La durée effective du travail en France et en Europe



Coe-Rexecode

JANVIER 2012

Ce document de travail a été réalisé par



**Gilles
KOLÉDA**

Gilles KOLÉDA est Directeur des études au sein de Coe-Rexecode. Il est en charge de travaux portant notamment sur la politique économique. Il est maître de conférences à l'Institut Universitaire de Technologie de Tours et a rejoint Coe-Rexecode en 2008. Il est docteur en économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, habilité à diriger les recherches, et titulaire du magistère d'économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



**Amandine
BRUN-SCHAMMÉ**

Amandine BRUN-SCHAMMÉ est Docteur en économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle a rejoint Coe-Rexecode en 2009 après avoir occupé un poste de chargée d'études économiques à la DGTPE au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (2001-2004) puis à la Drees au Ministère de la Santé (2004-2009). Elle est chargée des travaux de politique économique portant notamment sur l'emploi et la protection sociale.

Coe-Rexecode

Direction

Michel DIDIER, président ; Jean-Michel BOUSSEMART, délégué général ; Denis FERRAND, directeur général
Alain HENRIOT, directeur délégué ; Jacques ANAS, directeur des indicateurs économiques et des modèles statistiques
Gilles KOLÉDA, directeur des études

Conjoncture et prévisions

Jacques ANAS : construction-immobilier - Tél. 01 53 89 20 72 - janas@coe-rexecode.fr
Jean-Michel BOUSSEMART : Amérique du Nord - Tél. 01 53 89 20 97 - jmboussemart@coe-rexecode.fr
Daniela ORDONEZ : Espagne, Italie, Amérique latine - Tél. 01 53 89 20 93 - dordonez@coe-rexecode.fr
Denis FERRAND : France, Benelux, Allemagne, Japon, compétitivité, conjoncture de l'industrie - Tél. 01 53 89 20 86 - dferrand@coe-rexecode.fr
Alain HENRIOT : zone euro, Royaume-Uni, échanges mondiaux - Tél. 01 53 89 20 80 - ahenriot@coe-rexecode.fr
Romain SARRON : Allemagne, Pays d'Europe centrale et de l'Est - Tél. 01.53.89.20.77 - rsarron@coe-rexecode.fr
Thuy Van PHAM : Asie émergente, Chine, services - Tél. 01 53 89 20 96 - vpham@coe-rexecode.fr

Études et politique économique

Gilles KOLÉDA : politique économique, compétitivité et croissance - Tél. 01 53 89 20 87 - gkoleda@coe-rexecode.fr
Antonin ARLANDIS : télécommunication et macro-économie - Tél. 01 53 89 20 88 - aarlandis@coe-rexecode.fr
Amandine BRUN-SCHAMMÉ : emploi et protection sociale - Tél. 01 53 89 20 81 - abrun-schamme@coe-rexecode.fr
Stéphane CIRIANI : télécommunication et macro-économie - Tél. 01 53 89 20 82 - sciriani@coe-rexecode.fr
Pascale SCAPECCHI : énergie, environnement, politique économique - Tél. 01 53 89 20 89 - pscapecchi@coe-rexecode.fr

Indicateurs, enquêtes

Jacques ANAS : indicateurs de retournement, indicateurs avancés - Tél. 01 53 89 20 72 - janas@coe-rexecode.fr
Aurélien HEUZÉ : enquête Trésorerie, indicateurs Coe-rexecode - Tél. 01 53 89 20 75 - aheuze@coe-rexecode.fr

Systèmes d'information

Murielle PREVOST : Tél. 01 53 89 20 83 - mprevost@coe-rexecode.fr

Statistiques

Dominique DALLE-MOLLE : Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, NTIC, matières premières - Tél. 01 53 89 20 95 - ddalle-molle@coe-rexecode.fr
Aurélien HEUZÉ : séries financières, zone euro, pays de l'Est, finances publiques, commerce international - Tél. 01 53 89 20 75 - aheuze@coe-rexecode.fr
Marie-Claude KONATÉ : France, Asie, coûts salariaux, construction - Tél. 01 53 89 20 94 - mckonate@coe-rexecode.fr
Christine RIEFFEL : autres pays de l'Union européenne, Suisse, Norvège, Amérique latine, énergie, métaux

Documentation, Informatique et site web

Fabienne BESSON-LHOSTE, webmestre - Tél. 01 53 89 20 92 - fbesson-lhoste@coe-rexecode.fr
Sylvie FOUTRIER - Tél. 01 53 89 20 98 - sfoutrier@coe-rexecode.fr
Dominique DALLE-MOLLE - Tél. 01 53 89 20 95 - ddalle-molle@coe-rexecode.fr
Régine GAYET - Tél. 01 53 89 20 71 - rgayet@coe-rexecode.fr

Administration et gestion

Maria LAHAYE, administration générale - 01 53 89 20 99 - mlahaye@coe-rexecode.fr
Régine GAYET, imprimerie, relations avec les adhérents - 01 53 89 20 71 - rgayet@coe-rexecode.fr
Martine GRANGÉ, secrétariat et publications - 01 53 89 20 90 - mgrange@coe-rexecode.fr
Françoise SAINT-LOUIS, secrétariat - 01 53 89 20 89 - fsaint-louis@coe-rexecode.fr

Conseil d'Administration

Michel DIDIER, Président ; Pierre-Antoine GAILLY, co-Président ; Jacques-Henri DAVID, Président d'honneur ; Gérard WORMS, Président d'honneur ; Pierre GADONNEIX, Vice-président ; Antoine GENDRY, Trésorier
Administrateurs : Patricia BARBIZET, Michel CICUREL, Jean-François CIRELLI, Philippe CITERNE, Martine CLEMENT, Jean DESAZARS de MONTGAILHARD, Jérôme FRANTZ, Michel GUILBAUD, Anne-Marie IDRAC, Philippe LAMOUREUX, Vivien LEVY-GARBOUA, Gilles de MARGERIE, Gervais PELLISSIER, Jean-François PILLIARD, Vincent REMAY, Didier RIDORET, Geneviève ROY, Frédéric SAINT-GEOURS, Guy SALZGEBER, Jean-Charles SAVIGNAC, Pierre TROUILLET, Bruno WEYMULLER

Sommaire

Résumé et principales conclusions	3
Les durées du travail	6
La mesure de la durée effective de travail	7
Les durées actuellement publiées ne sont pas des durées effectives	8
Une mesure exacte de la durée de travail effective	10
Des durées du travail très différentes pour les salariés et les non salariés à temps plein en France	11
Les comparaisons n'ont de signification que pour des catégories comparables	12
La part des salariés à temps partiel dans l'ensemble de la population en emploi est restée stable en France au cours de la dernière décennie contrairement à la plupart des pays européens où elle a augmenté	15
Démographie, durée du travail, emploi et pouvoir d'achat	15
Annexes	19

La durée effective du travail en France et en Europe

Résumé et principales conclusions

- L'Insee mène une enquête (l'enquête *Emploi*) qui mesure correctement la durée annuelle effective du travail en France. Des enquêtes analogues sont conduites à l'identique pour les 27 pays de l'Union Européenne (l'enquête *Emploi* de l'Insee est la partie française de l'enquête européenne sur les *Forces de travail* coordonnée par Eurostat). Cependant, les traitements informatiques actuels ne fournissent pas la durée effective annuelle moyenne du travail. Les durées moyennes par semaine publiées par Eurostat s'apparentent plutôt à des « durées habituelles » et ne sont pas des durées effectives (elles donnent par exemple 37,6 heures par semaine pour les salariés français à temps plein au lieu de 31,5 heures dans l'enquête *Emploi* de l'Insee en 2009).
- Eurostat a bien voulu réaliser une exploitation spéciale selon des spécifications arrêtées en commun avec Coe-Rexecode. L'ensemble des données individuelles a été traité pour les années 1998 à 2010 et pour les 27 pays de l'Union Européenne afin de calculer des durées effectives annuelles moyennes du travail comparables. Nous remercions très vivement les services d'Eurostat pour ce travail qui permet de disposer pour la première fois de durées effectives du travail comparables pour tous les pays européens. Ce sont ces résultats que nous publions et que nous analysons ici.
- La durée effective annuelle de travail des salariés à temps plein est en France la plus faible (avec la Finlande) de tous les pays européens : 1 679 heures en 2010, soit 224 heures de moins que l'Allemagne, 134 heures de moins que l'Italie et 177 heures de moins que le Royaume-Uni. C'est aussi en France que cette durée a le plus diminué depuis 1999 (- 270 heures entre 1999 et 2010).
- L'enquête *Forces de travail* livre aussi un ensemble de données sur le niveau et les formes d'emploi dans les pays de l'Union Européenne de la plus grande importance pour la politique de l'emploi et plus généralement pour la politique économique.
- L'Allemagne se caractérise par une démographie déclinante compensée en partie par une politique de l'emploi et des modes de négociation sociale stimulants. La proportion des salariés à temps partiel a fortement augmenté. Le taux d'emploi s'est fortement accru et l'emploi a augmenté plus que la démographie. La durée effective de travail des salariés à temps plein a un peu diminué. Au total, la quan-

tité de travail totale fournie a légèrement reculé et le volume du PIB a augmenté modérément, mais le PIB ramené à la démographie, c'est-à-dire le pouvoir d'achat moyen ou PIB par habitant, a en définitive augmenté de façon très significative (+ 13 % au lieu de 7 % en France).

- La France a une démographie dynamique (relativement à l'Europe). Le taux d'emploi a assez peu progressé (marché du travail peu efficace). La proportion des travailleurs à temps partiel est stable. La durée effective du travail des salariés à temps plein (comme d'ailleurs à temps partiel) a très fortement diminué après le passage de la durée légale à 35 heures. Au total, malgré la démographie favorable, le nombre total d'heures travaillées dans l'économie bridé par la baisse de la durée du travail a diminué.
- Il apparaît ainsi que dans un contexte de démographie déclinante, l'Allemagne a réussi son « partage du travail » qui s'est opéré non pas par des mesures de baisse provoquée de la durée du travail mais par un développement du travail à temps partiel. L'ensemble des réformes mises en œuvre dans la première partie des années 2000, déjà décrites dans d'autres publications antérieures de Coe-Rexecode, a permis outre une augmentation significative du pouvoir d'achat moyen (PIB en volume par habitant), une augmentation du taux d'emploi.
- La France a suivi un chemin différent. La réduction de la durée légale du travail de 39 heures à 35 heures a atteint son objectif et entraîné une forte diminution de la durée effective du travail des salariés, la plus forte baisse de tous les pays européens. La baisse de la durée du travail a cependant manqué l'objectif de créations d'emploi et de partage du travail. En limitant la quantité de travail, une partie de nos atouts démographiques a été perdue, ce qui a bridé le pouvoir d'achat par habitant.

Quatre enseignements peuvent être tirés de ces comparaisons pour la politique de l'emploi française :

- Les ajustements spontanés par la négociation sociale s'avèrent plus efficaces pour le partage de l'emploi et l'augmentation du taux d'emploi que la baisse réglementaire de la durée du travail.
- Un fonctionnement efficace du marché du travail joue un rôle majeur pour l'évolution de l'emploi.
- La France n'a pas tiré parti de l'atout d'une démographie dynamique en raison d'une politique restrictive du travail, qui a pénalisé les gains de pouvoir d'achat et les créations d'emploi.
- Une politique de libération de la durée du travail dans le cadre d'accords négociés permettrait une augmentation du pouvoir d'achat et une augmentation de l'emploi.

Les comparaisons de durée du travail peuvent donner lieu à des erreurs si elles ne sont pas conduites avec toute la rigueur nécessaire. La durée du travail est en effet une notion multiple qui s'avère difficile à définir, à mesurer et à interpréter. Outre la question des frontières entre le travail et l'inactivité qui ne sont vraiment claires que dans les grandes concentrations de travail fortement structurées, il faut distinguer les durées « collectives » de travail qui ne sont pas nécessairement la durée de travail de chacun des travailleurs, et les durées effectives de travail individuelles de chaque travailleur. Par ailleurs, les durées effectives de travail sont sensiblement différentes des durées rémunérées de travail, où certaines heures non travaillées sont rémunérées.

Les mesures statistiques des différentes durées de travail passent par des enquêtes auprès d'échantillons de personnes (pour les durées individuelles) ou d'établissements (pour les durées collectives). Les données recueillies doivent ensuite être agrégées, ce qui peut comme nous le verrons donner lieu à des traitements plus ou moins appropriés. Les durées moyennes calculées ou utilisées sans précaution peuvent enfin donner lieu à des interprétations trompeuses voire inexactes.

Nous nous efforçons dans cette étude de bien cerner les notions de durée du travail, les statistiques qui les mesurent et les interprétations les plus assurées notamment du point de vue des comparaisons internationales.

Il s'avère qu'aucune des estimations disponibles actuellement ne permet de comparer correctement les durées effectives du travail dans les pays européens. Les estimations très globales des Comptes nationaux ne sont pas comparables. Il existe pourtant une enquête normalisée par Eurostat pour tous les pays de l'Union européenne, l'enquête sur les *Forces de travail*, dont l'enquête *Emploi* réalisée par l'Insee est la partie française. Mais si à partir de l'enquête *Emploi*, un calcul de la durée effective annuelle de travail est

réalisé en France pour les différentes catégories de travailleurs, les durées analogues ne sont pas disponibles pour les autres pays. Eurostat publie en effet des durées effectives moyennes hebdomadaires **en éliminant les personnes qui ont déclaré avoir travaillé zéro heure la semaine pour laquelle elles ont été interrogées**, ce qui revient à ignorer en grande partie les périodes d'absence pour congés ou maladie dans le calcul. Les résultats sont publiés sous l'intitulé « nombre moyen d'heures effectivement prestées par semaine », mais ils ne permettent pas de calculer la durée effective annuelle moyenne de travail.

A la demande de Coe-Rexecode, Eurostat a conduit une exploitation spéciale de l'enquête sur les Forces de travail pour la période 1998-2010 et pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Nous remercions vivement les services d'Eurostat de leur coopération qui permet de disposer pour la première fois de durées effectives annuelles de travail comparables et homogènes pour tous les pays. Pour la France, ces résultats coïncident bien avec ceux établis à partir de l'enquête *Emploi* de l'Insee. Ce sont ces données inédites, les seules qui résultent d'une enquête statistique directe que nous publions et que nous utilisons dans cette étude.

Les résultats, brièvement résumés, montrent que la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein en France est une des plus faibles de l'Union européenne (1 679 heures en 2010) loin derrière l'Allemagne (1 904 heures), l'Italie (1 813 heures) ou bien encore le Royaume-Uni (1 856 heures). Les durées effectives annuelles moyennes de travail des travailleurs non-salariés à temps plein (2 453 heures) et des salariés à temps partiel (978 heures) se situent dans la moyenne européenne.

C'est en France que la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein et des salariés à temps partiel a le plus baissé en dix ans parmi les pays de l'Union européenne. Les lois

sur la réduction du temps de travail se sont bien traduites par une baisse de la durée effective du travail.

La répartition des forces de travail (entre travailleurs non salariés et travailleurs salariés, et entre travailleurs à temps plein et à temps partiel) est restée stable en France. Dans la plupart des autres pays européens, la baisse de la durée effective de travail a été plus modérée qu'en France mais une progression de la part de l'emploi salarié à temps partiel dans l'emploi total a été constatée par le jeu spontané de la négociation sociale et des contrats de travail. C'est notamment le cas en Allemagne.

Les durées du travail

La durée du travail est une notion pouvant faire l'objet de différentes définitions. On peut distinguer les durées de travail dites « collectives », en principe communes à un groupe de travailleurs et les durées de travail dites « individuelles », propres à chacun des travailleurs.

Une première définition de la durée collective de travail est la « **durée normale du travail** ». La durée normale de travail telle qu'elle est définie par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) est « la durée que les travailleurs sont censés consacrer au travail durant une brève période de référence d'un jour ou d'une semaine, et qui est définie par la législation, les conventions collectives, les sentences arbitrales ou encore les règlements et coutumes des établissements ». En France, la durée légale du travail est fixée depuis 2002 à 35 heures hebdomadaires pour les salariés à temps plein et pour toutes les entreprises quel que soit leur effectif. La **durée légale du travail** est une durée de référence, un seuil à partir duquel sont calculées les heures supplémentaires. Elle ne constitue ni une durée minimale de travail puisque certains travailleurs peuvent exercer leur activité à temps partiel, ni une durée maximale, des heures supplémentaires pouvant être accomplies dans le

respect des durées maximales légales au-delà desquelles aucun travail ne peut être demandé. Les expériences passées montrent cependant que la durée légale influence très fortement la durée du travail effective des salariés.

Une seconde définition de durée collective de travail est la « **durée habituelle collective de travail** ». La durée habituelle collective ou offerte de travail mesure l'horaire collectif de travail commun à un groupe de salariés, tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail, en application des obligations réglementaires. L'horaire habituel collectif de travail ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par leur contrat de travail.

D'autres durées de travail prennent l'individu comme référence. Ce sont des durées individuelles de travail. Une première définition est la « **durée habituelle individuelle de travail** » ou « durée hebdomadaire moyenne de travail ». Il s'agit de la durée de travail lors d'une semaine normale « sans événement particulier ». Pour les personnes qui ont un rythme de travail irrégulier et qui n'ont pas de durée habituelle hebdomadaire de travail, on retient la durée moyenne au cours du dernier mois. Une deuxième définition de durée individuelle de travail est la « **durée rémunérée** ». La durée rémunérée est le nombre d'heures de travail réalisées par un individu mais inclut en outre les heures de travail non effectuées et néanmoins rémunérées comme les congés payés, les arrêts de travail pour maladie ou maternité, etc.

Une troisième définition de durée individuelle de travail est la « **durée effective** » de travail. D'après les directives internationales actuelles (la résolution concernant les statistiques des heures de travail a été adoptée lors de la 10e Conférence internationale des statisticiens du travail en 1962 et est toujours en vigueur), « les heures réellement effectuées sont celles que les travailleurs consacrent à leur travail durant une période de référence spécifiée ». Cette notion globale se présente sous

la forme d'une liste d'éléments ou « composantes du travail » comprenant :

- le temps productif (les heures réellement effectuées pendant les périodes « normales » de travail et les heures effectuées au-delà et généralement rémunérées à des taux supérieurs aux taux normaux (heures supplémentaires) ;

- le temps consacré à des activités secondaires liées au travail (le temps consacré sur le lieu de travail à des travaux tels que la préparation du poste de travail, les travaux de réparation et d'entretien, la préparation et le nettoyage des outils et l'établissement de reçus, de fiches de durée d'opérations et de rapports) ;

- le temps non productif passé pendant le processus de production (le temps passé sur le lieu de travail durant les temps morts, en raison par exemple du manque occasionnel de travail ou de panne de machines ou d'accidents, ou le temps passé sur le lieu de travail pendant lequel aucun travail n'a été fait, mais est cependant rémunéré sur la base d'un contrat d'emploi garanti) ;

- le temps de repos correspondant à de courtes périodes de pause sur le lieu de travail.

La définition exclut explicitement les heures rémunérées mais non effectuées, par exemple les congés annuels payés, les jours fériés payés, les congés de maladie payés, les pauses repas et les heures consacrées aux trajets entre le domicile et le lieu de travail.

Des différentes définitions de la durée du travail, la plus pertinente pour l'analyse économique est la « durée effective de travail » ou nombre d'« heures réellement effectuées ». C'est en effet la seule qui mesure la quantité de facteur travail effectivement mise en œuvre dans la production. Pour comparer les durées effectives de travail entre pays, il convient de privilégier les durées effectives moyennes de travail des travailleurs à temps plein, les durées du travail à temps partiel dépendant de facteurs autres que les normes sociales de travail. C'est en outre la durée du

travail à plein temps qui est le plus naturellement associée à l'idée de « durée du travail ». La durée effective du travail peut être mesurée sur différentes périodes de temps calendaire (la journée, la semaine, le mois ou l'année). Les périodes inférieures à l'année étant affectées de nombreux aléas (maladies par exemple) et de mouvements saisonniers (les congés annuels sont pris davantage en été), **la meilleure mesure concerne l'année** car elle tient compte de ces facteurs. C'est la durée effective annuelle de travail. Naturellement, les durées annuelles effectives de travail sont influencées par la durée collective de l'établissement et la durée légale de travail, mais elles diffèrent d'un travailleur à l'autre et leur mesure passe nécessairement par une enquête directe. C'est sur la durée effective annuelle de travail que nous concentrons par la suite notre attention.

La mesure de la durée effective de travail

Le règlement européen n° 1991/2002 rend obligatoire depuis le 1er janvier 2003 pour les pays de l'Union européenne la réalisation d'une enquête sur les *Forces de travail* dans l'Union européenne. En France, cette enquête est l'enquête *Emploi*, qui est donc la partie française de l'enquête harmonisée *Forces de travail* de l'Union européenne. Réalisée par l'Insee depuis 1950 une ou deux fois par an, l'enquête *Emploi* a laissé la place à partir de 2003 à une enquête *Emploi* trimestrielle qui répond aux nouvelles normes européennes.

Depuis 2003, la collecte des données de l'enquête européenne sur les *Forces de travail* (l'enquête *Emploi* en France) est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre de l'année. Les enquêtes européennes sur les *Forces de travail* sont effectuées par sondage auprès d'échantillons de ménages (ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans le même logement, membres d'une famille, hôtes de longue durée, pensionnaires, personnel de maison, etc.). Les personnes d'un même logement

sont interrogées six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre). Les enquêtes européennes sur les *Forces de travail* reposent sur un questionnaire commun. Les questions portent principalement sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation du travailleur un an auparavant. **L'enquête européenne sur les Forces de travail constitue la seule observation statistique cohérente, et en principe homogène, entre pays européens.** Elle mesure les concepts d'activité, de chômage, d'emploi, de durée du travail tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

Concernant la durée du travail, les personnes âgées de 15 ans et plus qui occupent un emploi sont soumises à une liste de questions précises établies par Eurostat et qui s'appuie sur les définitions internationales de la durée du travail. Elles sont interrogées notamment sur leurs horaires habituels de travail puis décrivent leur activité au cours d'une même semaine donnée, appelée « semaine de référence » (semaine du lundi au dimanche, dont les dates sont explicitement mentionnées lors de l'interrogation et qui précède de peu la date d'interrogation, de 1 à 16 jours dans la plupart des cas). L'enquête étant réalisée « en continu », la semaine de référence est décalée chaque semaine de sorte que **les durées effectives de travail sont mesurées sur l'ensemble du cycle annuel.**

La durée effective moyenne de travail des personnes interrogées chaque semaine est ainsi calculée puis, la moyenne des durées effectives hebdomadaires moyenne sur toutes les semaines du trimestre est ensuite calculée. La moyenne des quatre trimestres d'une même année permet d'obtenir le nombre moyen d'heures effectivement travaillées en moyenne par semaine au cours de l'année. En multipliant ce résultat par le nombre de semaines calendaires (52), l'enquête sur les *Forces de travail* est donc censée fournir une mesure exacte de la durée effective annuelle moyenne de

travail des travailleurs ayant un emploi. Les agrégations des données individuelles sont effectuées et publiées par sexe, statut professionnel, temps de travail (temps plein ou temps partiel) et activité économique pour l'emploi principal occupé et, le cas échéant pour l'emploi secondaire. Les résultats sont publiés chaque année depuis 1983 pour tous les pays de l'Union européenne et permettent ainsi théoriquement des comparaisons entre pays et dans le temps sur une base homogène.

Les durées actuellement publiées ne sont pas des durées effectives

Il s'avère cependant que **si la collecte directe de données individuelles est bien la méthode de mesure la plus pertinente, la méthode d'agrégation retenue par Eurostat ne conduit pas à mesurer la durée effective de travail** pour les raisons exposées ci-après. Par exemple, pour la France, les résultats publiés sur le site d'Eurostat¹ pour les salariés à temps plein, tous secteurs d'activité confondus, sous l'appellation « nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » étaient de 37,6 heures en 2009 (22,4 heures pour les salariés à temps partiel) et de 38,0 heures en 2010 (22,5 heures pour les salariés à temps partiel). Ces chiffres sont une moyenne des durées effectives de travail relevées chacune des 52 semaines calendaires. Si on multiplie « ce nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » par 52, on obtient la durée effective annuelle moyenne de travail résultant des traitements de l'enquête. Selon ce calcul, le nombre d'heures de travail effectivement prestées dans l'activité principale était en France de 1 955 heures pour les salariés à temps complet pour l'année 2009 (1 165 heures pour les salariés à temps partiel) et de 1 976 heures en 2010 (1 170 heures pour les salariés à temps partiel). Or, ces résultats ne coïncident pas du tout avec ceux obtenus à partir de l'enquête *Emploi* de l'Insee qui

¹ http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=lfsa_ewhana&lang=fr

est pourtant la « version » française de l'enquête *Forces de travail*. D'après les résultats obtenus à partir de l'enquête *Emploi* et publiés par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé², en 2009, dernière information disponible, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein était en France de 1 640 heures (961 heures pour les salariés à temps partiel). Ces durées annuelles moyennes de travail sont sensiblement inférieures à celles obtenues en multipliant par 52 les résultats hebdomadaires publiés sous la présentation de données hebdomadaires moyennes par Eurostat : pour les salariés à temps complet 1 640 heures selon l'enquête *Emploi* de l'Insee, 1 955 heures à partir des résultats publiés par Eurostat, moyennes toutes deux calculées à partir des mêmes données individuelles.

Pour comprendre les raisons cet écart, nous avons interrogé Eurostat. La réponse d'Eurostat est que

« le nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » publié sur son site internet « ne tient pas compte des salariés en emploi qui ont déclaré avoir travaillé « zéro heure » lors de la semaine de référence de l'enquête ». Eurostat a précisé que « tous les tableaux d'heures effectivement travaillées par semaine sur le site d'Eurostat excluent du calcul des moyennes les personnes ayant travaillé 0 heure », afin que les résultats soient « comparables aux tableaux d'heures habituelles également publiés. ». Les résultats publiés s'apparentent ainsi à des durées habituelles de travail et ne sont donc pas des durées effectives moyennes de travail.

Les résultats publiés par Eurostat correspondent en fait au nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale des personnes qui ont travaillé au moins une heure lors de leur semaine de référence. Les personnes qui n'ont pas travaillé durant la

Durée effective de travail des salariés en France dans l'activité principale pour l'année 2009 (en heures)

	- 1 - Données publiées sur le site d'Eurostat Nombre moyen d'heures effectivement prestées par semaine (hors personnes ayant travaillé « zéro heure » pendant la semaine de référence)	- 2 - Données publiées sur le site de la Dares à partir de l'Enquête Emploi Durée effective annuelle moyenne de travail	- 3 - Nouveau calcul d'Eurostat Durée effective annuelle moyenne de travail (y compris les personnes ayant travaillé « zéro heure » pendant la semaine de référence)
Salariés à temps complet	37,6	1 640	1 640 (soit 31,5 heures en moyenne par semaine)
Salariés à temps partiel	22,4	961	962 (soit 18,5 heures en moyenne par semaine)

Source : Eurostat, Dares d'après enquête *Emploi* de l'Insee.

Commentaire : le calcul de la moyenne hebdomadaire correspondant à la durée annuelle de 1640 heures donne 31,5 heures. C'est la durée de travail effective moyenne (calculée sur les 52 semaines de l'année) des salariés français à temps complet.

² <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/statistiques,78/duree-du-travail,81/la-duree-du-travail-concepts-et,255/la-duree-individuelle,1971.html>

semaine sur laquelle elles étaient interrogées en raison par exemple de congés annuels, d'arrêts de travail pour maladie sont exclues de la moyenne ce qui augmente en apparence le nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale. **Les durées hebdomadaires publiées par Eurostat sous l'intitulé « nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » ne permettent pas d'obtenir la durée effective annuelle moyenne de travail.**

Une mesure exacte de la durée de travail effective

A la demande de Coe-Rexecode, Eurostat a procédé à une nouvelle exploitation des données individuelles afin d'estimer le « nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées dans l'activité principale » des personnes en emploi qu'elles aient ou non travaillé durant la semaine sur laquelle elles sont interrogées (qui correspond à la durée effective moyenne de travail). Les durées annuelles moyennes effectives de travail de 1998 à 2010 pour l'ensemble des pays de l'Union européenne nous ont été communiquées par Eurostat. Ces résultats pour la France coïncident exactement avec les résultats obtenus par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé à partir de l'enquête *Emploi* de l'Insee, dont le traitement inclut comme il se doit l'ensemble des réponses³.

Pour les salariés à temps plein, tous secteurs d'activité confondus, en France, « le nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale » en 2009 tel qu'il est publié par Eurostat est de 37,6 heures. Calculée en réintégrant les personnes qui avaient

déclaré avoir travaillé zéro heure pendant la semaine d'interrogation (nouveau calcul d'Eurostat) cette durée est de 1 640 heures en France en 2009. En exprimant cette durée annuelle en durée moyenne hebdomadaire (moyenne des 52 semaines calendaires), le nombre d'heures de travail effectivement prestées en moyenne par semaine dans l'activité principale recalculée par Eurostat est de 31,5 heures en 2009, soit 16,2 % de moins que la durée publiée sur le site d'Eurostat et qui est à première vue, et souvent considérée comme telle, par les commentateurs, la durée effective du travail. Les résultats recalculés par Eurostat sont identiques aux résultats obtenus à partir de l'enquête *Emploi* de l'Insee pour la France qui mesurent correctement la durée effective annuelle moyenne de travail.

La méthode Insee-Dares mesure correctement la durée effective annuelle moyenne de travail. Les résultats recalculés par Eurostat selon cette même méthode et communiqués à Coe-Rexecode permettent la seule comparaison correcte des durées effectives annuelles moyennes de travail dans le temps et entre pays européens. L'ensemble des résultats recalculés par Eurostat et que nous utilisons dans cette étude figure dans l'annexe statistique de ce document.

L'écart entre les durées hebdomadaires publiées par Eurostat sur son site (qui ne prennent pas en compte les personnes n'ayant pas travaillé pendant la semaine sur laquelle elles sont interrogées) et les nouveaux résultats recalculés par Eurostat que nous utilisons dans cette étude, s'explique assez facilement pour l'essentiel par les congés et les autres périodes d'absence. Pour l'année 2010 par exemple, le nombre moyen d'heures effectivement travaillées par les salariés à temps complet publié par Eurostat est de

³ L'Insee calcule également une durée effective annuelle de travail à partir de l'enquête *Emploi* mais sur un champ restreint à savoir les personnes travaillant à temps complet et qui sont en emploi depuis au moins 4 trimestres consécutifs. Le calcul de l'Insee exclut les enseignants. La dernière donnée est disponible pour l'année 2007 (Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03259).

38 heures par semaine. D'après le nouveau calcul d'Eurostat, il serait de 32,3 heures par semaine (durée annuelle correcte divisée par 52) soit un écart de 5,7 heures. L'écart de durée effective annuelle moyenne de travail pour les salariés à temps plein correspond à environ 9 semaines que l'on peut reconstituer ainsi de façon approximative. Une partie peut être le fait de congés payés (5 semaines par an en France d'après le Code du travail) ou bien encore d'arrêts de travail pour cause de maladie. D'après le rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale de 2009, le nombre moyen de journées indemnisées par assuré au titre de maladie serait de 12,5 jours (2,5 semaines). On retrouve donc 7,5 semaines d'écart auxquelles peuvent s'ajouter diverses causes mineures d'absence. En écartant les personnes qui ont déclaré n'avoir pas travaillé la semaine d'interrogation, Eurostat élimine donc largement les périodes d'absence du calcul des moyennes hebdomadaires de durée du travail.

Nous utilisons dans la suite de cette étude les nouveaux résultats recalculés par Eurostat intégrant dans le calcul les personnes en emploi mais ayant déclaré de pas avoir travaillé lors de la semaine d'interrogation, afin de comparer la durée effective annuelle moyenne de travail dans les différents pays de l'Union européenne. On notera que la mesure la plus rigoureuse de la durée du travail consisterait à tenir compte de la durée du travail dans l'emploi principal et le cas échéant dans l'emploi secondaire mais que, du fait du

grand nombre de données manquantes pour l'emploi secondaire nous ne pouvons considérer que la durée effective de travail dans l'emploi principal dans nos comparaisons. Toutes les durées effectives moyennes de travail présentées par la suite sont des durées effectives annuelles moyennes de travail dans l'activité principale.

Des durées du travail très différentes pour les salariés et les non salariés à temps plein en France

En France, en 2010, la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés exerçant leur activité à temps plein s'élevait à 2 453 heures. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein était de 1 679 heures, soit 774 heures de moins. **La durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés à temps plein était supérieure de près 50 % à celle des salariés à temps plein.** L'écart était de 26 % à la fin des années 1990. Il a donc pratiquement doublé en dix ans. Entre 1999 et 2010, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein a diminué de 13,8 %. La durée effective annuelle moyenne de travail des non-salariés français a également baissé sur la période mais dans une moindre mesure (-7,7 %).

Les non-salariés à temps plein et les salariés à temps plein représentaient en 2010 respectivement 10,1 % et 72,3 % de l'ensemble des personnes en emploi en France. Cette proportion a été stable au cours de la dernière décennie.

Les durées effectives annuelles moyennes de travail des salariés et des non-salariés à temps partiel sont en revanche relativement proches. La durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés à temps partiel – dont le nombre est faible, 1,2 % de l'ensemble des personnes en emploi en France en 2010 – s'élevait en 2010 en France à 930 heures contre 978 heures

La durée effective annuelle moyenne de travail en France en 1999 et en 2010 (en heures)

	1999	2010	Ecart 1999-2010
Travailleurs à temps plein			
Non salariés	2 658	2 453	-205
Salariés	1 950	1 679	-271
Travailleurs à temps partiel			
Non salariés	1 069	930	-139
Salariés	1 105	978	-127

Source : Eurostat, Enquêtes Forces de travail (résultats recalculés par Eurostat).

pour les salariés à temps partiel. La durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés à temps partiel a diminué un peu plus au cours de la précédente décennie que la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel. La durée effective annuelle moyenne de travail des non-salariés à temps partiel a reculé de 13 % (-139 heures), celle des salariés à temps partiel a diminué de 11,5 % (-127 heures). Les salariés à temps partiel représentaient en 2010 16,3 % de l'ensemble des personnes en emploi en France. Cette proportion a été stable au cours de la précédente décennie.

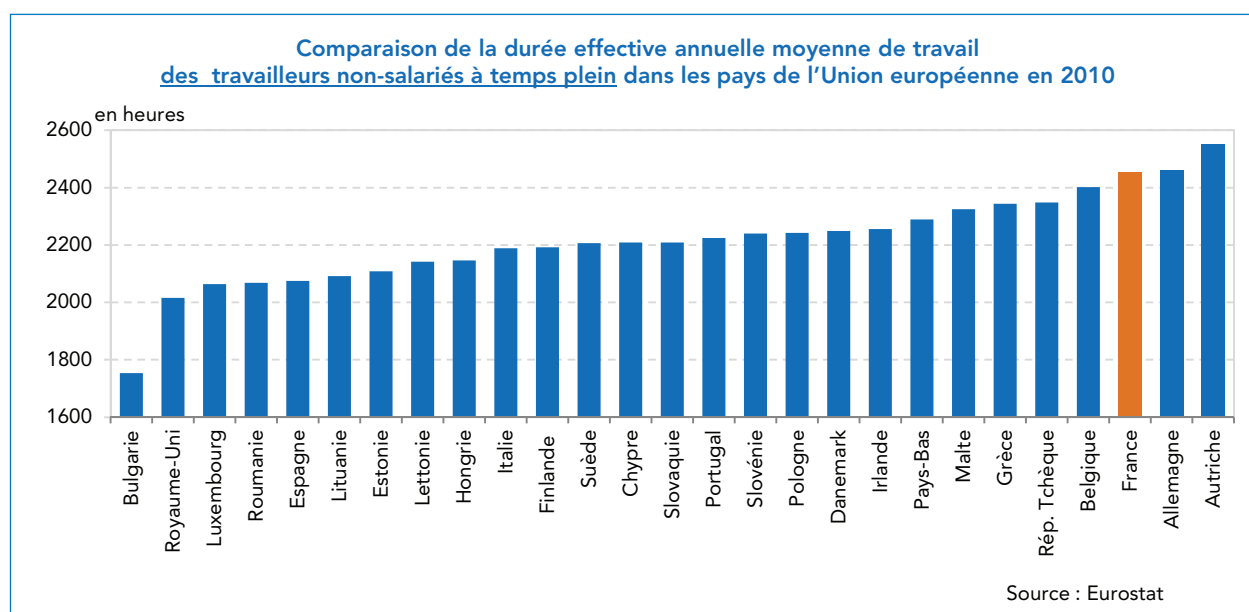
Les comparaisons n'ont de signification que pour des catégories comparables

Comparer directement la durée effective moyenne de travail des personnes en emploi prises dans leur ensemble (salariés et non-salariés) ne permet pas de distinguer entre ce qui est dû à des compositions différentes de la force de travail des différents pays et ce qui est dû aux écarts des durées moyennes de travail des catégories comparables de travailleurs. Le raisonnement à partir de moyennes regroupant des formes d'emploi différentes peut conduire à des erreurs de raisonne-

ment comme nous le montrons en annexe. En effet, la population des travailleurs est très hétérogène et la durée de travail des personnes à temps plein et des personnes à temps partiel a peu de signification. Dans les comparaisons entre pays, les moyennes sur des ensembles hétérogènes sont autant influencées par les différences de composition des forces de travail que par les différences de niveaux de durées individuelles de travail. Lorsqu'on dit dans le langage courant que la durée du travail est plus longue dans un pays que dans un autre, on se réfère implicitement à la durée de travail des travailleurs à **temps plein**. Les comparaisons des durées effectives annuelles moyennes de travail doivent donc être conduites pour des formes d'emploi comparables, en distinguant au moins trois groupes de travailleurs : les non-salariés à temps plein, les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel.

La durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés à temps plein est en France parmi les plus élevées de l'Union européenne.

En France, en 2010, d'après les résultats de l'enquête *Forces de travail* d'Eurostat, la durée effec-



tive annuelle moyenne de travail des non-salariés s'élevait à 2 453 heures. Ce niveau était l'un des plus élevés de l'Union européenne à 27 pays, derrière celui de l'Allemagne (2 459 heures) et l'Autriche (2 551 heures).

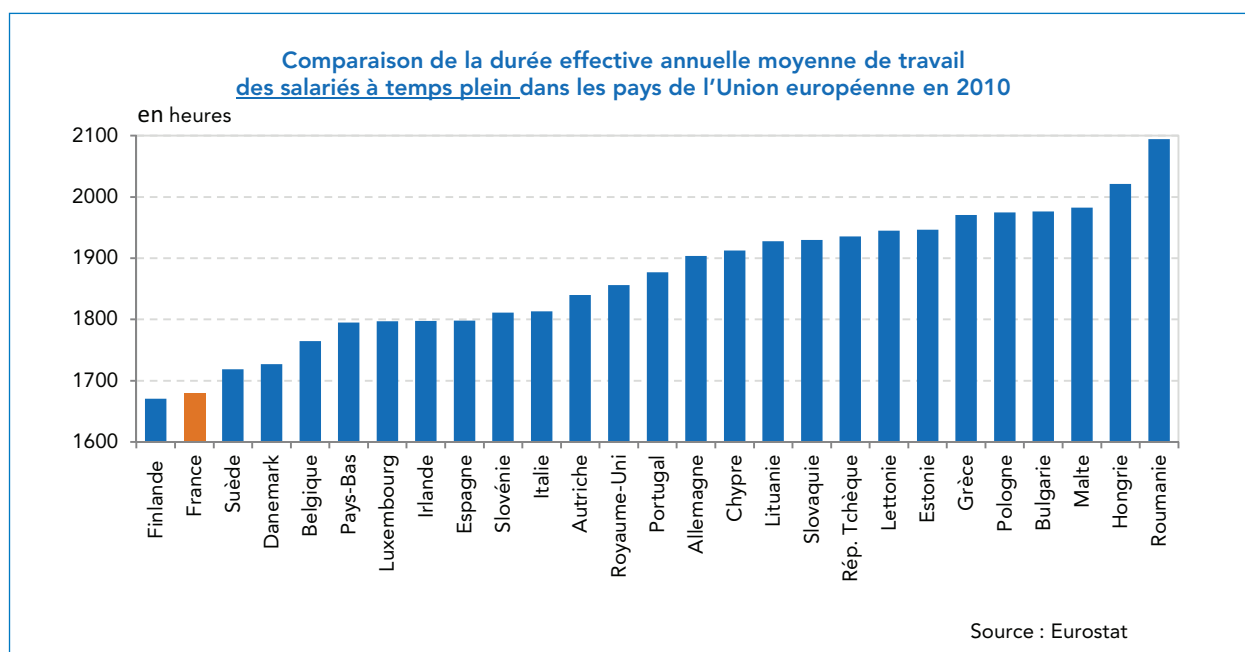
Au cours de la dernière décennie, entre 1999 et 2010, la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés à temps plein a baissé de 205 heures en France (-7,7 %) soit à peu près dans la même proportion que la moyenne de l'Union européenne. La durée effective annuelle moyenne de travail des non-salariés à temps plein a davantage reculé aux Pays-Bas (-546 heures soit -19,2 %), en Allemagne (-381 heures soit -13,4 %), en Espagne (-291 heures soit -12,3 %), au Royaume-Uni (-243 heures soit -10,8 %). La baisse a été plus modérée en Italie qu'en France avec un recul de la durée effective annuelle moyenne de travail des non-salariés à temps plein de 66 heures (-2,9 %) entre 1999 et 2010.

La proportion de travailleurs non-salariés à temps plein dans l'ensemble des personnes occupées s'élevait en France en 2010 à 10,1 % soit un niveau

proche de la moyenne européenne. Au Royaume-Uni, les travailleurs non-salariés à temps plein représentaient la même année 10 % du total des personnes occupées. Cette proportion était de 8,8 % en Allemagne, de 14,9 % en Espagne. L'Italie se caractérise par une part importante de travailleurs non-salariés à temps plein dans l'ensemble des personnes occupées (21,4 % en 2010). Dans la plupart des pays européens, la proportion de travailleurs non-salariés à temps plein dans l'ensemble des personnes occupées a peu évolué entre 1999 et 2010.

La durée effective moyenne de travail des salariés à temps plein est en France une des plus faibles de l'Union européenne.

Si la France enregistrait en 2010 un des plus hauts niveaux de durée effective moyenne de travail des non-salariés travaillant à temps plein, elle se caractérisait en revanche par une durée effective moyenne de travail des salariés à temps plein parmi les plus faibles de l'Union européenne. **En 2010, la durée effective moyenne de travail des salariés à temps plein français s'élevait à**



1 679 heures, soit le niveau le plus bas de l'Union européenne à 27 avec la Finlande (1 670 heures).

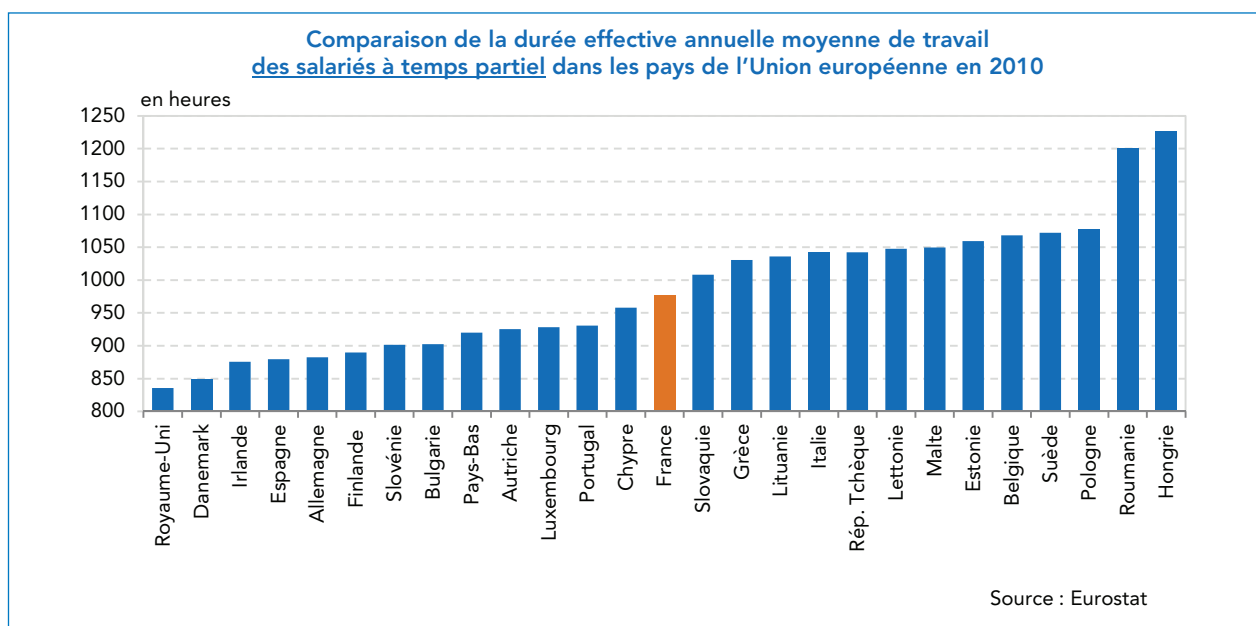
Dans la plupart des pays européens, la durée effective annuelle de travail des salariés à temps plein a été orientée à la baisse. En France, cette durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein a subi un véritable décrochage par rapport aux autres pays entre 1999 et 2010. La diminution de la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein enregistrée en France sur la période 1999-2010 a été la plus forte de l'Union européenne avec - 270 heures soit un recul de 14 %. Le recul de la durée effective annuelle du travail des salariés à temps plein a été à titre de comparaison de 104 heures au Royaume-Uni (-5,3 %), de 114 heures en Italie (-5,9 %) et de 124 heures en Allemagne (-6,1 %).

Les salariés à temps plein représentaient 72 % des personnes en emploi en France en 2010. Cette proportion est demeurée stable sur la période 1999-2010. Dans la plupart des autres pays européens, la part des salariés à temps plein dans l'en-

semble des personnes en emploi a eu tendance à diminuer. Cette proportion est ainsi passée de 66 % en 1999 à 64 % de l'ensemble des personnes en emploi en 2010 au Royaume-Uni et de 67 % à 64 % en Italie. En Allemagne et en Autriche, la part des travailleurs salariés à temps plein dans l'ensemble des personnes en emploi a reculé plus fortement, d'environ 7 points sur la période, passant de 72,5 % en Allemagne en 1999 à 66,8 % en 2010 de l'ensemble des personnes en emploi.

La durée effective annuelle du travail des salariés à temps partiel est en France dans la moyenne européenne.

La durée effective moyenne de travail des salariés à temps partiel se situait dans la moyenne européenne en 2010 en France. Elle s'élevait en 2010 à 978 heures, soit un niveau supérieur à celui enregistré au Royaume-Uni (836 heures), en Espagne (879 heures) ou encore en Allemagne (883 heures). En Italie, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel était supérieure à celle de la France en 2010 avec 1 042 heures.



La durée effective moyenne de travail des salariés à temps partiel a aussi diminué davantage en France que dans les principaux pays européens au cours de la dernière décennie. La durée effective moyenne de travail a ainsi reculé entre 1999 et 2010 de 127 heures en France (-11,5 %). La baisse de la durée légale a donc été répercutée aussi sur le travail à temps partiel. Cette baisse a été plus modérée en Italie (-82 heures soit -7,3 %). La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel n'a que faiblement baissé en Allemagne (-19 heures soit -2,1 %) et a augmenté au Royaume-Uni de 10 heures sur la période (+2 %).

La part des salariés à temps partiel dans l'ensemble de la population en emploi est restée stable en France au cours de la dernière décennie contrairement à la plupart des pays européens où elle a augmenté

Les salariés à temps partiel représentaient en France 16,4 % de l'ensemble de personnes occupées en 2010, proportion qui a été relativement stable sur la période 1999-2010. Dans la plupart des pays européens, la part des salariés à temps partiel dans l'ensemble des personnes en emploi a connu une progression plus ou moins forte. Les Pays-Bas présentent un cas particulier avec une proportion de salariés à temps partiel dans la population en emploi déjà très élevée en 1999 (35,4 %) et qui a encore progressé pour atteindre 43 % en 2010. La part des salariés à temps partiel dans l'ensemble des personnes occupées qui était de 17,1 % en Allemagne en 1999 (15,9 % en France) a également connu une forte hausse en dix ans et s'élevait à 23,3 % en 2010 (+6 points). La part de salariés à temps partiel dans l'ensemble des personnes en emploi est également plus élevée au Royaume-Uni qu'en France avec un taux de 22,3 % en 2010.

En résumé, la durée effective moyenne de travail des travailleurs salariés à temps plein qui était

proche en France du niveau observé chez ses partenaires européens a connu au cours de la dernière décennie une diminution beaucoup plus marquée que celle des autres pays. Les lois portant sur la réduction du temps de travail votées en 1998 et 2000 sont bien évidemment à l'origine de cette rupture. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps partiel a également reculé davantage en France que chez ses principaux partenaires européens. Compte tenu de ces évolutions, en 2010, la durée effective moyenne des salariés à temps plein, qui représentaient près des trois quarts des travailleurs, s'établissait en France à 1 679 heures, soit le niveau le plus faible de l'Union européenne à 27 avec la Finlande (1 670 heures) et bien en dessous de l'Allemagne (1 904 heures).

Démographie, durée du travail, emploi et pouvoir d'achat

L'enquête européenne sur les *Forces de travail* permet de mesurer la durée effective de travail mais aussi l'ensemble des variables représentatives du marché du travail, taux d'emploi, répartition de la population en emploi, etc. Nous comparons dans cette partie le niveau et l'évolution de ces variables pour quelques grands pays européens à partir des résultats des enquêtes *Forces de travail* de 1999 à 2010.

Au-delà des fluctuations de la conjoncture, l'emploi dépend de la démographie et du fonctionnement d'ensemble du marché du travail. Le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion des personnes en âge de travailler qui occupent effectivement un emploi, résulte des différents paramètres sociologiques du marché du travail du pays. Pour un même taux d'emploi, la quantité de travail dépend des durées de travail des différentes catégories de travailleurs. On retiendra ici comme paramètres-clés principaux, la durée effective du travail des salariés à temps plein (qui représentent les trois quarts du nombre total de travailleurs) et la proportion des salariés à temps partiel qui influen-

cent toutes deux le nombre total d'heures travaillées dans l'économie.

L'efficacité du travail, qui dépend notamment de la technologie, peut être résumée par la productivité horaire du travail. Appliquée au nombre d'heures travaillées, elle conduit au PIB en volume et, si on tient compte de la démographie, au PIB par habitant, c'est-à-dire au pouvoir d'achat moyen par tête.

Une représentation complète des économies nationales nécessiterait de faire intervenir bien d'autres variables comme l'évolution du coût du travail, l'investissement, la compétitivité. Nous nous en tenons ici aux quelques déterminants simples liés au travail. La comparaison de leurs évolutions de 1999 à 2010 permet de caractériser les stratégies, explicites ou implicites, suivies par les grands pays européens, dont la France, au cours de la dernière décennie.

Le tableau suivant présente les variations de 1999 à 2010 de la population en âge de travailler, du taux d'emploi de la proportion des salariés à temps partiel et de l'emploi, de la durée effective

du travail des salariés à plein temps, de la productivité du travail, du PIB en volume et du PIB en volume par habitant. Toutes les données mentionnées, en dehors du PIB, résultent de l'enquête *Forces de travail*.

Les lignes de ce tableau permettent de comparer pour six pays les données démographiques (population en âge de travailler), des variables représentatives du fonctionnement du marché du travail (part du travail à temps partiel, taux d'emploi), l'évolution de la durée du travail au sens usuel du terme (nombre d'heures travaillées par un salarié à temps plein). On en déduit le volume total d'heures travaillées dans l'économie (41,7 milliards d'heures par exemple pour la France en 2010). La productivité horaire est le PIB en volume par heure travaillée. Le PIB en volume par habitant mesure le pouvoir d'achat moyen de la population.

Une démographie dynamique est un atout pour la croissance du PIB mais pas nécessairement pour l'augmentation du pouvoir d'achat (PIB par habitant). Cela dépend d'autres facteurs comme les gains de productivité par heure de travail et de la

Taux de variation entre 1999 et 2010 (en % sauf pour le taux d'emploi et la proportion de salariés à temps partiel pour lesquels les variations sont des différences arithmétiques)						
	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Espagne	Roy.-Uni
Population en âge de travailler (15-64 ans)	-2,9	+7,8	+2,4	+3,5	+15,5	+7,8
Taux d'emploi	+6,3	+3,4	+4,4	+3,7	+4,9	-0,9
Proportion de salariés à temps partiel	+7,1	+0,3	+7,6	+10,3	+5,3	+1,3
Emploi	+7,3	+14,2	+10,9	+10,1	+26,2	+7,7
Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein	-6,1	-13,9	-6,0	-3,7	-10,1	-5,3
Volume total d'heures travaillées dans l'économie	-4,6	-1,0	+1,1	-1,0	+9,2	-0,2
Productivité horaire	+18,5	+17,2	+6,7	+20,3	+18,1	+23,6
PIB en volume	+13,1	+16,1	+7,8	+19,1	+28,9	+23,4
PIB en volume par habitant	+13,3	+7,3	+2,2	+13,2	+11,2	+16,3

quantité moyenne de travail fournie. Celle-ci dépend elle-même de la durée du travail des travailleurs à temps plein et de l'évolution du temps partiel. Un développement rapide du temps partiel augmente le taux d'emploi (toutes choses égales par ailleurs) et baisse la quantité moyenne apparente de travail par personne mais n'est pas une diminution de la durée du travail des travailleurs à temps plein. L'interprétation des résultats qui doit donc être conduite avec attention, permet de dégager certains traits caractéristiques des politiques de l'emploi des différents pays et de leurs résultats.

L'Allemagne est caractérisée par une démographie relativement stagnante compensée en partie par une politique d'emploi et des modes de négociation sociale stimulants. Le taux d'emploi a fortement augmenté et l'emploi a augmenté plus que la démographie. La durée effective de travail des salariés à temps plein a légèrement diminué et la proportion des salariés à temps partiel a fortement augmenté. Au total, la quantité de travail a fortement baissé et le PIB a augmenté modérément, mais le PIB ramené à la démographie, c'est-à-dire le PIB par habitant a en définitive augmenté de façon significative.

Aux Pays-Bas comme en Italie, la population en âge de travailler a augmenté modérément entre 1999 et 2010 (respectivement +3,5 % et +2,4 %). Dans ces pays le taux d'emploi s'est accru et la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein a baissé modérément. Le volume total d'heures travaillées a légèrement progressé en Italie et baissé aux Pays-Bas. La proportion de salariés travaillant à temps partiel a augmenté de près de 7,6 points en Italie entre 1999 et 2010. Les Pays-Bas se caractérisent par une proportion de salariés à temps partiel élevée (39,9 % en 1999) qui a encore progressé pour atteindre 50,2 % en 2010, soit une hausse de 10,3 points sur la période. Cependant, l'Italie et les Pays-Bas se distinguent fortement en matière de productivité du travail. Sa progression a été relativement faible en Italie (+ 6,7 % et forte aux Pays-

Bas (+ 20,3 %). Ainsi, alors que le volume d'heures travaillées reculait de 1 % aux Pays-Bas du fait de l'augmentation du taux de travailleurs à temps partiel, le PIB en volume a crû de 19,1 % et le PIB par tête de 13,2 %. En Italie, le volume total d'heures travaillées a progressé de 1,1 % mais la faible croissance de la productivité horaire (+ 6,7 %) a abouti à la croissance du PIB en volume la moins forte des pays considérés (+ 7,8 %). Finalement, le pouvoir d'achat (le PIB par tête) a très peu progressé en Italie sur la période (+ 2,2 %).

Le Royaume-Uni a connu comme la France une démographie favorable avec une progression de 7,8 % de la population en âge de travailler entre 1999 et 2010. Le taux d'emploi a diminué et la proportion de salariés à temps partiel a peu progressé (proportion déjà élevée au début de la période). La démographie dynamique a été favorable à l'emploi qui a augmenté sur la période. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein a baissé modérément. Le volume total d'heures travaillées est ainsi demeuré constant. La forte croissance de la productivité du travail sur la période (+ 23,6 %) a permis une forte croissance du PIB en volume de 23,4 % et des gains importants de pouvoir d'achat (+ 16,3 %).

La France a une démographie très dynamique, du moins relativement à l'Europe. Le taux d'emploi a peu progressé (marché du travail peu efficace). La proportion des travailleurs à temps partiel est stable et la durée effective du travail des salariés à temps plein (et aussi à temps partiel) a très fortement diminué sous l'influence de la baisse de la durée légale. Au total, malgré la forte démographie, le nombre total d'heures travaillées, bridé par la baisse de la durée du travail, a légèrement diminué (- 1 %). La productivité horaire a progressé de 17,2 %, soit légèrement moins qu'en Allemagne, aboutissant à une hausse du PIB en volume de 16,1 %. Mais, compte tenu précisément de la démographie, le pouvoir d'achat par tête (le PIB en volume par habitant) a augmenté faible-

ment (+ 7,3 %), moins qu'en Allemagne (+ 13,3 %, aux Pays-Bas (+ 13,2 %) ou au Royaume-Uni (+ 16,3 %).

Au total, il apparaît que dans un contexte de démographie déclinante, l'Allemagne a réussi son « partage du travail » qui s'est opéré non pas par des mesures de baisse de la durée du travail mais par un développement du travail à temps partiel. L'ensemble des réformes mises en œuvre dans la première partie des années deux-mille, déjà décrites dans d'autres publications antérieures de Coe-Rexecode, a permis en outre d'augmenter significativement le pouvoir d'achat moyen (PIB en volume par habitant + baisse du chômage). Le PIB en volume par habitant n'a progressé que de 5,4 % entre 1999 et 2005 mais de 7,5 % entre 2005 et 2010.

La France a suivi un chemin très différent. La réduction de la durée légale du travail de 39 heures à 35 heures a atteint son objectif et a entraîné une diminution de la durée effective du travail des salariés. Elle a cependant échoué pour ce qui concerne l'ambition de créations d'emploi par un autre partage du travail. En outre, en limitant la quantité de travail, elle n'a pas permis que nos atouts démographiques soient pleinement exploités et se traduisent par des gains de pouvoir d'achat. Le PIB en volume par habitant a progressé de 6,8 % entre 1999 et 2005 et de seulement 0,5 % entre 2005 et 2010. La réduction de la durée légale de travail a ainsi eu pour conséquence de brider le pouvoir d'achat moyen des Français dans la deuxième partie de la décennie 2000. ■

Annexes

Annexe 1	
La durée du travail	
Définition et mesure des différents indicateurs	21
Annexe 2	
La durée effective du travail dans les Comptes nationaux.	27
Annexe 3	
Trois pièges à éviter dans les comparaisons de durée du travail.	29
Annexe statistique n° 4.	33

Annexe 1

La durée du travail Définition et mesure des différents indicateurs

La durée du travail est une notion pouvant faire l'objet de différentes définitions :

- **la durée normale du travail** telle que définie par le BIT est « la durée que les travailleurs sont censés consacrer au travail durant une brève période de référence d'un jour ou d'une semaine, et qui est définie par la législation, les conventions collectives, les sentences arbitrales ou encore les règlements et coutumes des établissements ». En France, la durée du travail est régit par une loi qui la fixe à 35 heures hebdomadaires ;

- **la durée collective habituelle ou offerte.** Elle mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail ;

- **la durée effective de travail.** Cette durée définie par la 10ème Conférence internationale des statisticiens du travail cherche à mesurer le temps passé par un individu à la production proprement dite en incluant les heures supplémentaires, toutefois les temps de pause ou d'arrêt des machines, périodes au cours desquelles la personne est contrainte d'être sur son lieu de travail. Elle exclut en revanche les heures rémunérées mais non travaillées comme les congés annuels, les arrêts maladie, les jours fériés, les pauses repas, les trajets domicile-travail ;

- **la durée habituelle de travail** d'un individu. Il s'agit du nombre d'heures travaillées par un individu durant une semaine type ;

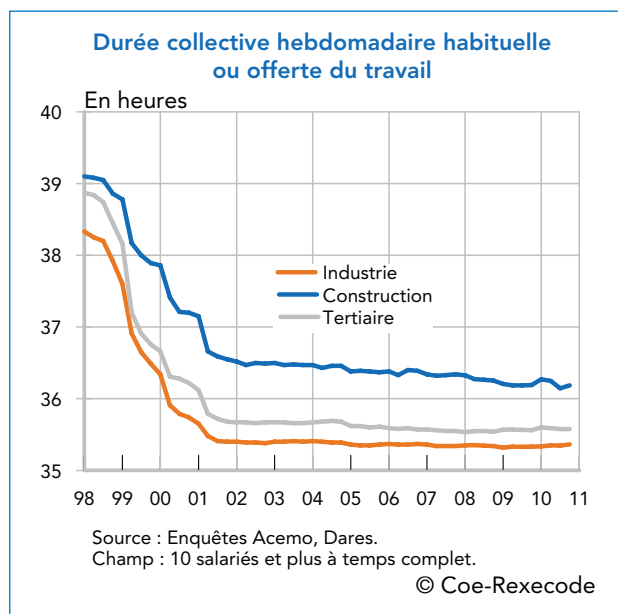
- **la durée rémunérée.** Il s'agit du nombre d'heures rémunérées. Les heures peuvent être ré-

munérées mais non travaillées comme les congés payés ou les arrêts maladie.

Ces différentes notions de durée du travail sont mesurées par des indicateurs statistiques à partir de sources statistiques différentes tels les enquêtes ACEMO, les enquêtes Emploi, les enquêtes ECMOSS, la Comptabilité nationale ou bien encore les enquêtes européennes *Forces de travail* ou Coût du travail.

La durée collective du travail

La durée collective habituelle ou offerte mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés, tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail selon l'obligation réglementaire. La durée collective hebdomadaire moyenne est mesurée en France par les enquêtes ACEMO (Activité et Conditions d'Emploi de la Main d'œuvre) de la Dares. Ces enquêtes sont conduites auprès des entreprises (Cf. encadré 1). L'horaire collectif de travail, déclaré par les établissements, ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par leur contrat de travail. En cas de jours de RTT, c'est la durée hebdomadaire collective en moyenne sur l'année qui est demandée. Une des modalités d'application d'une durée de travail hebdomadaire de 35 heures que peut adopter une entreprise est une durée hebdomadaire de travail de 36 h 50 et 12 jours de RTT sur l'année. Dans ce cas, même si la durée affichée est de 36 h 50 de travail par semaine, la durée hebdomadaire collective de travail en moyenne sur l'année déclarée par l'entreprise dans l'enquête ACEMO est 35 heures. L'enquête ACEMO qui s'adresse aux



entreprises de plus de 10 salariés est trimestrielle et réalisée auprès de 38 000 établissements appar-

tenant au secteur marchand non agricole y compris les grandes entreprises nationales mais à l'exception de toute la Fonction publique. L'enquête ACEMO « très petites entreprises » est quant à elle menée auprès de 60 000 entreprises de 1 à 9 salariés et réalisée annuellement afin de recueillir de façon simplifiée des informations sur les salaires, les formes d'emploi et la durée du travail.

En décembre 2009, la durée collective hebdomadaire moyenne déclarée de travail d'un salarié à temps complet dans l'ensemble des secteurs non agricoles était de 35,6 heures dans les entreprises de plus de 10 salariés (idem en décembre 2010) et de 36,4 heures dans les TPE, soit environ une heure de plus que dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

Depuis la fin 1998, année de mise en œuvre de la première loi Aubry de réduction négociée du temps de travail, la durée collective moyenne

L'enquête sur l'Activité et les Conditions d'Emploi de la Main d'œuvre (ACEMO)

L'enquête ACEMO est réalisée trimestriellement par la Dares auprès des établissements de dix salariés ou plus.

L'enquête ACEMO mesure les évolutions conjoncturelles de :

- l'emploi salarié : l'enquête mesure l'emploi salarié total en fin de trimestre. L'ensemble des salariés ayant un contrat de travail et qui sont payés par l'établissement sont décomptés à l'exclusion des intérimaires et des stagiaires. Les salariés à temps partiel, en contrat à durée déterminée et en contrat « nouvelles-embauches » (CNE) sont pris en compte.
- les salaires de base : salaire mensuel de base (SMB) et salaire horaire de base des ouvriers (SHBO).
- la durée collective du travail : la durée collective (ou offerte) mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail. L'enquête ACEMO permet en outre de calculer la proportion de salariés dont le temps de travail est décompté sous forme d'un forfait en jours.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des établissements du secteur marchand non agricole situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus.

Echantillon

Environ 34 000 unités sont enquêtées par voie postale à la fin de chaque trimestre. Afin d'alléger la charge statistique, les établissements de moins de 250 salariés sont interrogés par sondage. En revanche, l'échantillon couvre tous les établissements employant au moins 250 salariés. Les établissements sondés sont renouvelés par quart chaque année.

hebdomadaire du travail a diminué de trois heures, soit une baisse de 8 %. Cette réduction s'est opérée selon des rythmes et des intensités variables en fonction de la taille des entreprises, soumises à un calendrier décalé de passage à la nouvelle durée légale du travail, selon qu'elle dépassait ou non le seuil de 20 salariés.

La durée collective habituelle ou offerte reste supérieure à la durée légale de 35 heures de travail hebdomadaire (1 568 heures en annuel). Cette différence est due au fait que la durée collective habituelle inclut dans certaines entreprises des heures supplémentaires dites structurelles effectuées chaque semaine par des salariés soumis à un horaire collectif supérieur à la durée légale. C'est le cas en particulier dans les entreprises de petite taille n'ayant pas procédé à une réduction de leur durée du travail à 35 heures ou ayant procédé à une réduction partielle. Par ailleurs, certains secteurs professionnels, en particulier dans les transports routiers de marchandise, l'hôtellerie et la restauration, des emplois comportent des périodes d'inaction et pour en tenir compte la

durée collective habituelle est supérieure à la durée légale du fait d'un régime d'équivalences : une certaine durée de présence du salarié (par exemple 38 heures) « vaut » la durée légale du travail (35 heures), les heures supplémentaires étant alors décomptées à partir de la durée d'équivalence.

La durée individuelle du travail

Outre la durée effective de travail mesurée par l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes en emploi sont également interrogées sur leur durée habituelle de travail.

La durée habituelle de travail

Il s'agit de la durée de travail lors d'une semaine normale « sans évènement particulier ». Cette notion a été remplacée depuis 2002 par la durée hebdomadaire moyenne de travail à laquelle les

**Durée habituelle individuelle moyenne du travail
des personnes en emploi**

	Non-salariés			Salariés			Ensemble actifs		
	Temps complet	Temps partiel	Ensemble	Temps complet	Temps partiel	Ensemble	Temps complet	Temps partiel	Ensemble
1990	54,6	22,5	51,0	39,6	21,8	37,5	41,2	21,9	38,9
1995	54,4	23,3	50,5	39,9	22,6	37,0	41,3	22,7	38,4
2000	54,7	22,9	51,0	38,9	23,1	36,1	40,2	23,1	37,2
2001	54,6	23,0	51,0	38,3	23,3	35,7	39,6	23,3	36,8
2002	54,3	23,7	50,8	37,7	23,0	35,2	38,9	23,1	36,3
2003	54,3	25,0	51,8	38,8	23,3	36,2	40,8	23,4	38,0
2004	54,5	23,6	51,6	38,9	23,0	36,2	40,8	23,1	37,9
2005	55,1	23,6	51,9	39,1	23,2	36,3	41,0	23,2	38,0
2006	54,8	22,5	51,6	39,1	23,3	36,3	41,1	23,2	38,1
2007	54,6	22,0	51,4	39,2	23,4	36,4	41,1	23,4	38,1
2008	54,0	22,9	50,8	39,3	23,4	36,6	41,0	23,3	38,1
2009	53,5	22,6	50,2	39,4	23,1	36,5	41,1	23,1	38,0

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Lecture : En 2009, la durée habituelle individuelle moyenne du travail des salariés à temps complet a été de 39,4 heures.

Source : Dares d'après Insee, Enquêtes Emploi annuelles 1990-2002 Enquêtes Emploi en continu 2003-2009.

personnes ayant un rythme de travail irrégulier et n'ayant pas de durée habituelle répondent par la durée moyenne au cours du dernier mois. Pour les personnes aux horaires réguliers, les concepts de durée habituelle et durée moyenne sont proches.

La durée habituelle individuelle de travail est déclarée par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Emploi de l'Insee (voir encadré ci-dessous).

La durée habituelle individuelle de travail déclarée par les individus travaillant à temps complet en 2009 dans l'enquête Emploi est de 39,4 heures et de 23,1 heures pour les salariés à temps partiel.

Nous avons vu précédemment que la durée habituelle collective enregistrée par l'enquête Acemo était de 35,6 heures en 2009 pour les salariés à temps complet.

Plusieurs éléments peuvent expliquer la différence de pratiquement 4 heures entre les deux mesures. Tout d'abord la durée individuelle habituelle de travail de l'enquête Emploi de 39,4 heures est pour l'ensemble des salariés quelle que soit la taille de l'entreprise alors que l'enquête Acemo porte sur les entreprises de 10 salariés et plus. Plus l'entreprise est petite, plus le nombre d'heures de travail est élevé.

L'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi est réalisée en continu sur toutes les semaines de l'année par l'Insee auprès des personnes de 15 ans et plus vivant dans le ménage interrogé. Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes *Forces de travail* défini par l'Union européenne (« Labour Force Survey »).

C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Les questions portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an auparavant, et la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est constitué par les personnes de 15 ans et plus vivant dans un ménage « ordinaire » faisant partie de l'échantillon. Les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite...) ou les personnes sans-abri ou sans domicile fixe sont exclues de l'échantillon.

Echantillon

L'échantillon est aréolaire. Les aires ont été constituées à partir des résultats du recensement de 1999 et ont une taille moyenne de 20 logements chacune. Au moment du tirage est utilisée une stratification par région et degré d'urbanisation. Chaque trimestre, environ 54 000 logements dits « ordinaires », c'est-à-dire les résidences principales à caractère non collectif, sont enquêtés. Ils sont renouvelés par sixième chaque trimestre.

Au final, les fichiers d'enquête comptent environ 72 000 personnes de 15 ans ou plus répondantes chaque trimestre, réparties dans 38 000 ménages.

Un même logement est interrogé six fois (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre). Les résultats de l'enquête font l'objet de publications trimestrielles ou annuelles.

La collecte est étalée régulièrement sur l'ensemble des semaines de l'année, soit environ 4 000 logements enquêtés chaque semaine et effectuée sous CAPI (collecte assistée par informatique), en visite pour la première et la dernière interrogation de chaque logement, et par téléphone pour les autres entretiens.

En outre, les pratiques de déclaration des heures supplémentaires diffèrent entre entreprises et individus. Alors que les entreprises n'incluent dans la durée collective que les heures supplémentaires collectives régulières, les salariés intègrent dans la durée habituelle l'ensemble des heures supplémentaires habituelles, qu'elles soient collectives ou individuelles, rémunérées ou non.

Autre élément pouvant expliquer cet écart de mesure, les modalités de réduction du temps de travail. En effet, dans les entreprises passées aux 35 heures, l'ajout de jours de congés supplémen-

taires annuels a constitué la modalité principale de réduction du temps de travail. Dans l'enquête Acemo, en cas de jours de RTT, c'est la durée hebdomadaire collective en moyenne sur l'année qui est demandée alors que dans l'enquête Emploi, la durée hebdomadaire habituelle soit correspondre à la durée effectuée au cours d'une semaine normale. Si on reprend l'exemple donné précédemment, une entreprise qui a opté pour une durée hebdomadaire de travail de 36h50 et 12 jours de RTT déclare dans l'enquête Acemo une durée hebdomadaire collective en moyenne sur

L'enquête Ecmoss de l'Insee

L'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) est une enquête quadriennale réalisée auprès des établissements employeurs appartenant à une entreprise de plus de 10 salariés.

L'enquête Ecmoss a pour objectif le suivi annuel de la structure des rémunérations des salariés et du temps de travail. Elle permet alternativement d'avoir :

- des éléments explicatifs des disparités salariales, l'Ecmoss est alors dans la configuration « structure des salaires » ou « Ess » ;
- une mesure et une décomposition du coût du travail pour les établissements employeurs, l'Ecmoss est alors dans la configuration « coût de la main d'oeuvre » ou « Ecmo ».

Elle vient en complément de la Déclaration annuelle de données sociales (DADS). Cette enquête, qui répond à une demande harmonisée au niveau de l'ensemble des pays de l'Union européenne, permet d'effectuer des analyses comparatives et des statistiques structurelles.

Champ de l'enquête

Établissement employeur appartenant à une entreprise de plus de 10 salariés situé en France métropolitaine.

Echantillon

Le processus de tirage de l'échantillon s'effectue en deux temps avec un tirage préalable d'établissements (base de sondage : le répertoire Sirene) puis un tirage de salariés dans les établissements sélectionnés (via les DADS).

Les échantillons d'Ecmoss sont construits de façon à d'éviter de réinterroger deux années de suite les mêmes établissements.

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 14 000 établissements appartenant à une entreprise de plus de 10 salariés, et d'un échantillon de 120 000 salariés. Les deux enquêtes « Ecmo » et « Ess » sont réalisées tous les quatre ans (à intervalle de deux ans entre elles).

Une majorité des questions du questionnaire salarié sont présentes chaque année. En sus, les années « Ess », le questionnaire salarié est complété par des demandes d'information individuelle.

Le questionnaire établissement s'intéresse aux politiques salariales et à la représentation du personnel. Les années « Ecmo », le questionnaire salarié n'est constitué que des questions qui ont cours annuellement, le questionnaire établissement détaille poste par poste les coûts induits par l'emploi de salariés.

La collecte a lieu de mai à décembre, par voie postale.

l'année de 35 heures. Le salarié de cette entreprise interrogé dans le cadre de l'enquête Emploi déclarera une durée individuelle habituelle de travail de 36h50.

La durée collective moyenne des enquêtes Acemo ne s'applique pas à 8 % des salariés à temps complet des entreprises d'au moins 10 salariés qui sont soumis à une durée du travail décomptée sous la forme d'un forfait en jours et qui effectuent généralement un nombre important d'heures de travail qu'ils déclarent dans l'enquête Emploi.

Enfin, certains établissements ont tendance à répondre dans l'enquête Acemo de façon normée, en référence à la durée légale alors même que l'horaire collectif affiché correspond à une durée supérieure.

La durée rémunérée du travail

La durée rémunérée mesure le nombre d'heures de travail réalisées par un individu et inclut les heures de travail rémunérées mais non effectuées comme les congés payés, les arrêts maladie, maternité... Ce concept de durée du travail est établi à partir de l'enquête Ecmoss. D'après Ecmoss 2008, en France, la durée annuelle rémunérée par salarié dans l'ensemble de l'économie était de 1 728 heures (1 894 heures pour les salariés à temps complet et 1 150 heures pour les salariés à temps partiel). Dans l'industrie, la durée annuelle rémunérée de travail des salariés était de 1 810 heures (1 875 heures pour les salariés à temps complet et 1 246 heures pour les salariés à temps partiel). ■

Nombre d'heures effectivement travaillées et rémunérées en France et en Allemagne en 2008 par salarié en emploi selon l'enquête Ecmoss

	Année 2008	Allemagne	France	Ecart France/Allemagne
Heures effectivement travaillées par an	Total	1 378	1 440	62
	Temps complet	1 650	1 583	-67
	Temps partiel	847	940	92
Heures rémunérées par an	Total	1 676	1 728	52
	Temps complet	2 023	1 894	-129
	Temps partiel	1 002	1 150	148
Rapport entre le nombre d'heures rémunérées et le nombre d'heures effectivement travaillées	Total	1,22	1,20	
	Temps complet	1,23	1,20	
	Temps partiel	1,18	1,22	

Champ : Entreprises de 10 salariés et plus. Ensemble des activités sauf agriculture, pêche, administration publique, activités des ménages et activités extra-territoriales.

Source : Enquête Ecmoss 2008.

Lecture : le nombre d'heures effectivement travaillées par salarié selon l'enquête Ecmoss diffère en niveau du résultat obtenu à partir de l'enquête Forces de travail. L'enquête Ecmoss est réalisée auprès des établissements employeurs appartenant à une entreprise de plus de dix salariés et certains secteurs d'activité sont exclus du champ.

Annexe 2

La durée effective de travail dans les Comptes nationaux

Dans les Comptes nationaux, les données de durée effective de travail sont obtenues en utilisant la « méthode par composante ». La méthode par composante est généralement utilisée par les services de comptabilité nationale des offices nationaux de statistiques qui communiquent leurs estimations à l'OCDE à des fins de comparaisons internationales. Cette méthode estime une durée effective moyenne annuelle de travail sous forme agrégée à partir d'une durée hebdomadaire collective ou individuelle habituelle de travail. De nombreux ajustements sont opérés pour reconstituer au mieux le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine (ajout des heures supplémentaires, soustraction d'une estimation des diverses causes d'absences). La durée hebdomadaire ainsi obtenue est alors multipliée par le nombre de semaines travaillées dans l'année estimé à partir de différentes sources (données d'enquêtes auprès des établissements pour les congés annuels, registres de la Sécurité sociale pour les absences maladie et maternité, etc...).

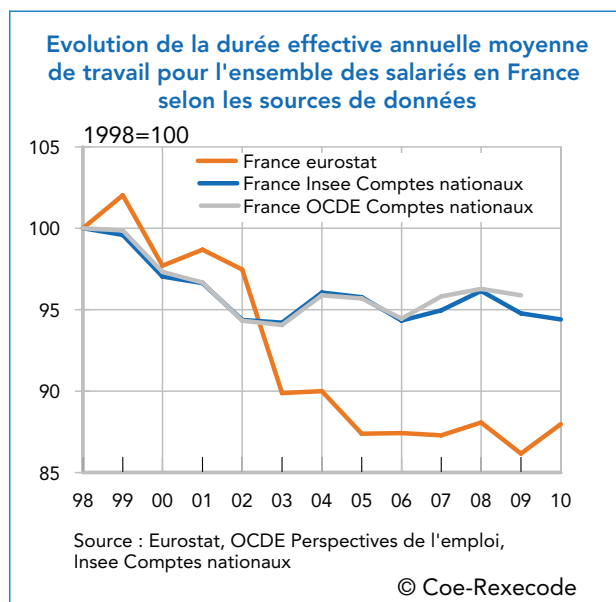
Il apparaît que l'OCDE procède à ses propres estimations de durée effective annuelle moyenne. Pour la France, on note par exemple que la durée annuelle moyenne du travail des salariés publiée par l'OCDE et annoncée comme provenant des Comptes nationaux diffère en niveau de celle des Comptes nationaux publiés par l'Insee. Les tendances sont à peu près similaires. Ainsi, d'après l'OCDE, la durée annuelle moyenne du travail des salariés s'élèverait en France en 2009 à 1 469 heures, soit une durée supérieure de 102 heures à celle publiée par l'Insee (la donnée pour l'année 2010 n'est pas encore disponible). D'après la note méthodologique jointe à sa publication, l'OCDE estime la durée annuelle moyenne du travail des salariés en France en appliquant pour les années 2009 et 2010 la tendance d'évolution de la durée du travail relevée dans l'enquête européenne *Forces de travail*.

L'évolution de la durée effective annuelle moyenne pour l'ensemble des salariés pour la France

**Durée annuelle moyenne du travail des salariés en France
selon plusieurs sources statistiques**

	Ensemble des personnes en emploi			Salariés		
	Comptes nationaux Insee	Comptes nationaux OCDE	Calcul Eurostat*	Comptes nationaux Insee	Comptes nationaux OCDE	Calcul Eurostat*
2000	1 489	1 591	1 721	1 400	1 491	1 809
2001	1 480	1 579	1 738	1 394	1 481	1 820
2002	1 443	1 537	1 717	1 362	1 445	1 800
2003	1 440	1 533	1 583	1 359	1 441	1 678
2004	1 468	1 561	1 585	1 386	1 469	1 673
2005	1 463	1 557	1 539	1 382	1 466	1 632
2006	1 441	1 536	1 540	1 361	1 447	1 637
2007	1 448	1 556	1 538	1 370	1 468	1 630
2008	1 464	1 560	1 551	1 387	1 475	1 634
2009	1 444	1 554	1 518	1 368	1 469	1 601
2010	1 439	n.d.	1 550	1 362	n.d.	1 633

* Résultats calculés par Eurostat et transmis à Coe-Rexecode.



présente néanmoins de fortes disparités lorsque l'on compare les résultats des Comptes nationaux et ceux issus d'Eurostat. Les niveaux sont certes différents mais les tendances le sont également.

Une autre base de données est souvent utilisée afin de comparer la durée effective annuelle moyenne de travail des personnes en emploi de différents pays : la base de données « Total economy database » du Groningen Growth and Development Centre (GGDC) and the Conference Board ((CAE, 2007)¹, (Bouvier et Diallo, 2010)²). Les données regroupées dans cette base sont issues de différentes sources selon les pays, ce qui interpelle sur

leur comparabilité. L'annexe méthodologique de la base GGDC souligne au demeurant les difficultés de la mesure de la durée effective de travail des personnes en emploi et les problèmes de comparaisons internationales qui en découlent. Dans la base GGDC, la durée effective annuelle moyenne de travail des personnes en emploi est issue pour certains pays de la comptabilité nationale (France, Allemagne, Royaume-Uni et Etats-Unis). Pour les autres pays européens, le GGDC se réfère aux estimations de durée effective de travail réalisées sur la période 1980-1998 dans le cadre du OECD Growth Project et mises à jour en 2000 par Scarpetta S. et alii³. Les auteurs ont utilisé les données de durée effective de travail issues de l'enquête européenne des *Forces de travail* auxquelles ils appliquent un coefficient de minoration. En effet, Scarpetta et alii. supposent que le temps de travail « perdu » du fait de la maladie ou la maternité était sous-estimé de 50 % dans l'enquête européenne. A partir de 1998, pour ces pays, les données de durée effective annuelle moyenne de travail de la base GGDC sont estimées en appliquant le rythme d'évolution de la durée effective de travail publiée dans les Perspectives de l'emploi de l'OCDE.

D'après la base de données de GGDC, la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des personnes en emploi s'élevait en France en 2010 à 1 552 heures (1 558 en 2009). Les données pour la France sont identiques depuis 1990 à celles publiées dans les Comptes nationaux de l'OCDE. ■

¹ Artus P., Cahuc P. et Zylberberg A., « Temps de travail, revenu et emploi », Rapport du CAE, 2007.

² Bouvier G. et Diallo F., « Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde », Insee Première n°1273, janvier 2010.

³ S. Scarpetta, A. Bassanini, D. Pilat and P. Schreyer, "Economic Growth in the OECD Area: Recent Trends at the Aggregate and Sectoral Level", OECD Economic Department Working Papers No. 248, Table A.13.

Annexe n° 3

Trois pièges à éviter dans les comparaisons de durée du travail

Trois sources de confusion sont souvent présentes dans les comparaisons de la durée du travail. La première tient à une confusion entre les différentes notions de durée du travail. La durée habituelle de travail donne une indication utile du rythme habituel de travail mais elle est souvent assimilée à tort à une durée effective de travail, et il faut reconnaître que l'imprécision des intitulés des tableaux statistiques y incitent souvent. La deuxième erreur provient de l'utilisation, à des fins de comparaisons internationales, de niveaux de durée effective de travail non comparables entre eux comme par exemple ceux présentés dans les perspectives de l'emploi de l'OCDE (ce que l'OCDE souligne au demeurant dans ses publications). Enfin, une troisième erreur souvent commise est de comparer des moyennes entre des durées effectives de travail de groupes de travailleurs non homogènes comme l'ensemble des travailleurs ou même l'ensemble des salariés. Cette erreur vient en outre souvent s'ajouter à l'utilisation des données de l'OCDE qui ne permettent pas de distinguer les différentes formes d'emploi, et qui ne sont pas comparables.

Ne pas confondre la durée habituelle de travail et la durée effective de travail

Une première erreur à éviter est de confondre la durée habituelle de travail ou « durée hebdomadaire moyenne de travail » et la durée effective. Nous avons vu dans le rappel des différentes définitions de la durée du travail dans la première partie

de ce document que la durée habituelle individuelle de travail correspondait à la durée de travail lors d'une semaine normale « sans événement particulier ». Cette durée nous renseigne utilement sur les rythmes courants de travail des travailleurs. L'appellation « durée hebdomadaire moyenne de travail » conduit facilement à des confusions. La « durée hebdomadaire moyenne de travail » qui est présentée notamment dans la publication « *France, portrait social 2011*¹ » peut laisser penser qu'il s'agit d'une durée effective de travail, ce qui n'est pas le cas. Cette notion donne une indication sur les rythmes hebdomadaires de travail des personnes en emploi au cours des semaines où elles travaillent normalement. On surestimerait fortement la durée effective annuelle de travail en multipliant par 52 ces durées hebdomadaires. Pour calculer la vraie durée effective hebdomadaire moyenne, il faudrait tenir compte des jours ou des semaines d'absence totale ou partielle, ce que les tableaux ne permettent pas de faire.

Ne pas utiliser des sources « statistiques » non comparables

La comparaison de la durée effective moyenne du travail en France et dans les autres pays européens fait l'objet d'un débat récurrent. Dans ce débat sont souvent mis en avant des chiffres sur la durée du travail publiés notamment dans les Perspectives de l'emploi de l'OCDE (par exemple dans Artus, 2011²). Dans cette base de données, la

¹ « France, portrait social », Insee Références, Édition 2011, novembre 2011.

² « Les allemands travaillent-ils plus que les européens du sud ? Non, ils travaillent beaucoup moins, et pas plus intensément », Flash économie, Natixis, mai 2011.

durée du travail est disponible pour l'ensemble des personnes en emploi et pour l'ensemble des salariés sans distinction de temps de travail (temps plein et temps partiel). D'après ces chiffres, conformes pour la plupart des pays mais pas toujours aux données des comptabilités nationales³, la durée annuelle du travail apparaît beaucoup plus faible en Allemagne (1 309 heures en 2009) que dans les autres pays comme la France (1 554 heures), l'Italie (1 772 heures) ou au Royaume-Uni (1 643 heures). Il en va de même pour la durée effective moyenne de travail des salariés qui s'établissait à 1 309 heures en Allemagne en 2009, à 1 469 heures en France et à 1 630 heures au Royaume-Uni.

Or du fait de la complexité de la méthode et de la disparité des sources utilisées, la comparabilité internationale de ces niveaux n'est pas assurée comme le précise explicitement l'OCDE⁴, « **le concept utilisé est celui du nombre d'heures totales travaillées pendant l'année divisé par le nombre moyen de personnes ayant un emploi. Ces données visent à effectuer des comparaisons de tendances dans le temps ; en revanche, à cause de la disparité des sources, elles ne permettent pas des comparaisons de niveaux pour une année donnée. Les chiffres portent sur le travail à temps partiel et à temps complet** ».

Les comparaisons des niveaux de durée du travail à partir de la base Perspectives de l'Emploi de l'OCDE sont donc erronées et conduisent à des analyses inexactes. Les évolutions de durée du travail sont en général considérées comme plus fiables. Cependant, la comparaison avec les résultats des enquêtes d'Eurostat conduit cependant à s'interroger sur les évolutions (cf. annexe n° 2).

Ne pas comparer des moyennes de populations hétérogènes

Outre le fait que les données publiées par l'OCDE ne sont pas comparables en niveau, une comparaison (en niveau ou en évolution) de la durée effective de travail moyenne de populations hétérogènes peut conduire à des interprétations trompeuses. Comparer la durée effective moyenne de travail des personnes en emploi prises dans leur ensemble (salariés et non-salariés, et temps plein et temps partiel) ne permet pas de distinguer dans le résultat global ce qui tient aux écarts de structure du marché du travail des différents pays et ce qui tient aux différences de durées effectives du travail (au sens courant du terme). On peut ainsi conclure (à tort) que « les travailleurs salariés d'un pays A travaillent moins longtemps que ceux d'un pays B » alors que les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel travaillent en fait plus longtemps dans le pays A mais que le travail à temps partiel y est plus répandu. Cette dernière information est certes utile mais elle est d'une autre nature et elle doit être analysée en tant que telle. Le raisonnement à partir de moyennes regroupant des formes d'emploi différentes peut ainsi conduire à des erreurs de raisonnement.

Un exemple concret suffit à le montrer à partir des résultats d'Eurostat. La durée annuelle moyenne de l'ensemble des salariés était de 1 550 heures en France et de 1 551 heures en Suède en 2010. Il semblerait donc à première vue que les salariés français et suédois ont la même durée du travail. Or, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein est de 1 679 heures en France et de 1 719 heures en Suède. La durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à

³ « Les heures annuelles effectivement travaillées par actif occupé sont conformes à la comptabilité nationale pour 16 pays : Allemagne, Autriche, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, République slovaque, Suède, Suisse et Turquie. Les estimations du Secrétariat de l'OCDE pour la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas (emploi total uniquement) et le Portugal sont basées les résultats de l'Enquête européenne sur les forces du travail. »

⁴ Cf. « Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2011 », annexe statistique, note a) tableau G, p. 286.

**Un exemple de moyenne « trompeuse »
Durée effective annuelle moyenne de travail
des salariés en France et en Suède**

Année 2010	France	Suède
Temps plein	1 679 heures (82 % des salariés)	1 719 heures (74 % des salariés)
Temps partiel	978 heures (18 % des salariés)	1 072 heures (26 % des salariés)
Ensemble	1 550 heures	1 551 heures

temps plein est supérieure en Suède de 40 heures à celle des salariés français. De même, la durée effective annuelle de travail des salariés à temps partiel est de 1 072 heures en Suède et de 978 heures en France soit 95 heures de plus en Suède. Les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel travaillent donc plus longtemps en Suède. Le fait que la durée effective annuelle moyenne de travail de l'ensemble des salariés soit identique provient de la différence de répartition des travailleurs de chaque pays et non des durées de travail individuelles. La proportion de salariés à temps plein dans l'ensemble des salariés est de 82 % en France et de 74 % en Suède. La proportion de salariés à temps partiel est plus forte en Suède et comme les salariés à temps partiel ont une durée effective annuelle moyenne de travail par nature plus faible que les salariés à temps plein, leur poids plus important dans les effectifs de salariés tend à diminuer la durée moyenne **apparente** de travail de l'ensemble des salariés.

Cet exemple montre pourquoi raisonner sur des moyennes de populations hétérogènes sans tenir compte de la structure du marché du travail peut conduire à des conclusions erronées sur les durées individuelles moyennes de travail. Dans l'ouvrage *La France sans ses usines*⁵, ouvrage qui rejoint par ailleurs sur de nombreux points l'étude France-Allemagne de Coe-Rexecode⁶, les auteurs font précisément une erreur de cette nature à la

page 40. Outre le fait que la comparaison porte sur les niveaux de durée annuelle moyenne de travail extraits de la base Perspectives de l'Emploi de l'OCDE (en dépit des mises en garde de l'OCDE elle-même), la comparaison de la durée annuelle moyenne de travail de l'ensemble des travailleurs est trompeuse et masque la réalité qui est que la durée du travail des salariés à temps plein est très inférieure en France et que par ailleurs, le taux d'emploi est plus élevé en Allemagne et le travail à temps partiel plus répandu.

Raisonner sur des moyennes de populations hétérogènes sans tenir compte de la structure du marché du travail peut également conduire à des erreurs d'analyse sur l'évolution des durées individuelles moyennes de travail. Là aussi un exemple concret permet de l'illustrer. Entre 1999 et 2010, la durée effective annuelle moyenne de l'ensemble des salariés a baissé en Allemagne de 176 heures. Au Portugal, le recul a été moins important, de 134 heures sur la période. A première vue, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés a davantage diminué en Allemagne qu'au Portugal au cours de la dernière décennie.

Or, si l'on tient compte de la **structure du marché du travail** des deux pays, on aboutit à des conclusions contraires (et exactes). En effet, la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein a davantage diminué au Portugal qu'en Allemagne entre 1999 et 2010 (- 135 heures contre -124 heures), et la durée effective annuelle moyenne de travail a aussi plus baissé au Portugal qu'en Allemagne sur la période (-75 heures contre -19 heures). Bref, il est clair que la durée effective du travail de toutes les catégories de salariés a diminué plus fortement au Portugal qu'en Allemagne alors que l'effet de composition suggère la conclusion inverse. Le fait que la durée effective annuelle moyenne de travail des salariés ait davantage baissé en Allemagne tient à la progression de

⁵ *La France sans ses usines*, Artus P. et Virard M.P., Editions Fayard, octobre 2011.

⁶ *Compétitivité France-Allemagne - Le grand écart*, Economica, mars 2011.

la part des salariés à temps partiel dans l'ensemble des salariés sur la période. En effet, la proportion de salariés à temps partiel s'est accrue de 7 points en Allemagne entre 1999 et 2010 alors qu'elle est demeurée stable au Portugal. La hausse de la part des salariés à temps partiel dont la durée du travail est inférieure à celle des salariés à temps plein tend à accentuer la baisse de la durée du travail de l'ensemble des salariés en Allemagne.

En résumé, la durée du travail est une notion faisant l'objet de différentes définitions. Seule la durée effective annuelle moyenne du travail mesurant le temps consacré par l'individu à la production proprement dite, est pertinente pour l'analyse économique. La durée habituelle du travail, durée de travail pendant une semaine « normale », est

souvent confondue avec la durée effective. La durée habituelle de travail donne une indication sur les rythmes de travail.

L'enquête européenne sur les Forces de travail coordonnée par Eurostat dont la partie française est l'enquête Emploi réalisée par l'Insee, est la seule source disponible pour réaliser des comparaisons internationales fiables de la durée effective annuelle moyenne de la durée du travail. Les estimations très globales des Comptes nationaux regroupées dans la base de données des Perspectives de l'emploi de l'OCDE sont souvent utilisées à tort pour les comparaisons internationales des niveaux de durée effective annuelle moyenne de travail alors qu'il est bien précisé qu'elles ne sont pas comparables. ■

Annexe statistique n° 4

Evolution de la durée effective annuelle moyenne du travail selon les catégories
d'emploi dans l'Union européenne entre 1998 et 2010. 34

Synthèse de l'évolution des principaux indicateurs :
Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Uni. 38

**Evolution de la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs salariés
à temps plein dans les pays de l'Union européenne entre 1998 et 2010**

en heures	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Belgique	1 896	1 737	1 733	1 757	1 763	1 769	1 751	1 709	1 725	1 738	1 752	1 719	1 765
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	2 005	2 006	1 964	2 007	1 997	2 000	1 989	1 978	1 913	1 976
Rép. Tchèque	2 124	2 157	2 128	2 029	1 984	1 971	2 029	1 959	1 961	1 954	1 967	1 926	1 936
Danemark	1 646	1 783	1 666	1 709	1 776	1 713	1 710	1 719	1 702	1 708	1 710	1 690	1 727
Allemagne	2 026	2 028	2 017	2 023	2 026	2 003	2 003	1 953	1 974	1 959	1 945	1 879	1 904
Estonie	2 055	2 026	1 974	2 005	2 058	2 012	2 077	2 056	2 047	2 047	2 009	1 889	1 946
Irlande	1 981	1 979	1 972	1 965	1 938	1 927	1 901	1 835	1 862	1 837	1 827	1 783	1 798
Grèce	2 021	2 056	2 065	2 043	2 059	2 048	2 051	2 013	2 012	1 990	1 982	1 958	1 971
Espagne	1 935	2 001	1 940	1 934	1 952	1 907	1 938	1 799	1 807	1 783	1 799	1 793	1 798
France	1 915	1 950	1 864	1 870	1 842	1 711	1 707	1 661	1 660	1 659	1 672	1 640	1 679
Italie	1 923	1 928	1 937	1 924	n.d.	1 912	1 902	1 793	1 815	1 827	1 821	1 776	1 813
Chypre	n.d.	1 943	1 949	1 929	1 896	1 872	1 872	1 874	1 868	1 883	1 891	1 880	1 913
Lettonie	2 195	2 199	2 217	2 198	2 189	2 189	2 126	2 144	2 097	2 065	1 982	1 947	1 945
Lituanie	2 015	n.d.	1 987	1 965	2 016	1 967	1 961	1 935	1 934	1 956	1 960	1 906	1 928
Luxembourg	1 995	1 993	2 001	1 979	1 994	1 815	1 826	1 824	1 756	1 788	1 717	1 851	1 797
Hongrie	2 043	2 085	2 030	2 062	2 070	2 028	2 044	2 009	2 005	2 005	2 014	2 004	2 021
Malte	n.d.	n.d.	2 163	1 767	2 063	1 973	2 061	1 999	1 972	2 006	2 023	2 023	1 983
Pays-Bas	1 875	1 863	1 846	1 861	1 756	1 814	1 777	1 786	1 810	1 806	1 791	1 788	1 795
Autriche	1 952	1 986	1 980	1 991	1 982	1 986	1 946	1 899	1 901	1 903	1 904	1 835	1 840
Pologne	2 177	2 152	2 033	2 012	2 040	2 036	2 053	2 042	2 029	2 021	2 000	1 973	1 975
Portugal	1 976	2 012	1 954	1 960	1 936	1 902	1 964	1 898	1 896	1 874	1 858	1 854	1 877
Roumanie	2 104	2 099	2 143	2 148	2 167	2 171	2 154	2 132	2 114	2 121	2 112	2 091	2 095
Slovénie	1 899	1 954	1 918	1 873	1 906	1 941	1 927	1 887	1 849	1 854	1 816	1 786	1 811
Slovaquie	2 059	2 056	2 053	2 052	2 036	2 043	2 038	2 010	1 971	1 974	1 960	1 901	1 930
Finlande	1 772	1 716	1 675	1 657	1 686	1 643	1 685	1 677	1 677	1 671	1 678	1 632	1 670
Suède	1 721	1 842	1 839	1 674	1 693	1 645	1 699	1 674	1 673	1 687	1 691	1 660	1 719
Roy.-Uni	1 965	1 960	1 940	1 944	1 939	1 918	1 910	1 875	1 872	1 877	1 857	1 861	1 856

**Evolution de la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs salariés
à temps partiel dans les pays de l'Union européenne entre 1998 et 2010**

en heures	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Belgique	1 051	976	1 012	975	1 017	1 020	1 039	1 023	1 027	1 042	1 053	1 044	1 068
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	957	919	927	1 014	951	971	989	908	819	902
Rép. Tchèque	1 263	1 293	1 244	1 250	1 147	1 139	1 156	1 131	1 110	1 085	1 083	1 080	1 043
Danemark	851	897	857	915	810	853	854	818	818	872	864	869	849
Allemagne	916	901	900	900	899	897	887	866	890	877	880	867	883
Estonie	1 061	1 074	978	1 104	995	1 093	1 100	1 076	1 069	1 066	1 059	1 062	1 059
Irlande	908	890	889	905	903	887	879	868	883	881	883	882	876
Grèce	1 030	1 048	1 085	1 066	1 026	1 036	1 028	1 027	1 031	996	985	997	1 031
Espagne	859	892	877	874	898	875	894	883	880	884	887	879	879
France	1 066	1 105	1 052	1 101	1 096	987	1 015	981	991	989	985	962	978
Italie	1 114	1 124	1 160	1 142	1 035	1 129	1 020	994	1 042	1 022	1 034	1 016	1 042
Chypre	n.d.	1 091	1 034	1 036	1 056	1 035	1 001	989	960	953	996	992	958
Lettonie	1 128	1 175	1 189	1 105	1 186	1 175	1 162	1 108	1 054	1 050	994	1 071	1 048
Lituanie	1 107	n.d.	980	1 072	1 053	1 006	1 015	998	1 087	1 070	1 057	1 026	1 036
Luxembourg	995	1 042	1 058	1 030	1 019	897	922	930	937	951	923	919	928
Hongrie	1 201	1 215	1 164	1 217	1 233	1 222	1 213	1 168	1 182	1 192	1 232	1 211	1 226
Malte	n.d.	n.d.	1 285	945	1 100	1 106	1 527	1 037	1 040	1 040	1 091	1 051	1 050
Pays-Bas	901	902	824	830	858	892	881	887	900	902	906	913	920
Autriche	1 049	1 049	1 051	1 065	1 061	1 054	959	914	928	940	947	923	926
Pologne	1 228	1 188	1 107	1 156	1 170	1 162	1 134	1 163	1 129	1 111	1 079	1 071	1 077
Portugal	946	1 006	952	978	999	962	980	956	946	927	931	926	931
Roumanie	1 141	1 241	1 241	1 367	1 399	1 189	1 250	1 260	1 181	1 219	1 250	1 184	1 200
Slovénie	841	858	926	858	894	876	826	866	845	878	912	932	902
Slovaquie	1 202	1 168	1 161	1 179	1 151	1 124	1 101	1 046	1 046	1 067	1 044	1 099	1 008
Finlande	918	940	926	909	899	893	899	896	898	897	873	846	890
Suède	1 037	1 079	1 029	940	966	946	982	1 030	1 050	1 066	1 044	1 040	1 072
Roy.-Uni	814	826	830	846	845	841	842	832	832	835	827	828	836

**Evolution de la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés
à temps plein dans les pays de l'Union européenne entre 1998 et 2010**

en heures	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Belgique	2 335	n.d.	n.d.	2 248	2 210	2 209	2 166	2 150	2 185	2 315	2 281	2 220	2 402
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	2 082	2 136	2 022	2 026	1 898	1 915	1 932	1 733	1 600	1 754
Rép. Tchèque	2 731	2 691	2 640	2 587	2 553	2 512	2 570	2 484	2 452	2 428	2 437	2 352	2 348
Danemark	2 468	2 468	2 518	2 452	2 536	2 359	2 376	2 319	2 266	2 274	2 266	2 243	2 248
Allemagne	2 828	2 840	2 812	2 801	2 768	2 657	2 652	2 543	2 575	2 559	2 516	2 471	2 459
Estonie	2 627	2 511	2 496	2 518	2 465	2 389	2 329	2 244	2 221	2 205	2 184	2 041	2 108
Irlande	2 832	2 785	2 769	2 587	2 571	2 528	2 499	2 355	2 407	2 360	2 290	2 266	2 255
Grèce	2 426	2 478	2 398	2 401	2 426	2 446	2 460	2 375	2 366	2 340	2 343	2 330	2 344
Espagne	2 300	2 365	2 325	2 312	2 336	2 272	2 298	2 071	2 028	2 019	2 031	2 045	2 074
France	2 691	2 658	2 664	2 654	2 655	2 557	2 523	2 564	2 556	2 548	2 495	2 440	2 453
Italie	2 252	2 255	2 243	2 235	2 058	2 224	2 284	2 161	2 206	2 229	2 207	2 173	2 189
Chypre	n.d.	2 345	2 366	2 356	2 327	2 359	2 396	2 354	2 332	2 278	2 218	2 181	2 209
Lettonie	2 799	2 919	2 756	2 744	2 514	2 467	2 549	2 420	2 404	2 297	2 172	2 161	2 141
Lituanie	2 488	n.d.	2 175	2 141	2 074	1 994	2 020	1 960	2 073	2 097	2 159	2 104	2 091
Luxembourg	2 719	2 728	2 738	2 818	2 685	2 692	2 629	2 667	2 593	2 647	2 466	2 298	2 064
Hongrie	2 331	2 390	2 347	2 332	2 349	2 326	2 341	2 213	2 204	2 198	2 199	2 176	2 146
Malte	n.d.	n.d.	2 307	2 001	2 445	2 284	2 585	2 289	2 263	2 276	2 290	2 299	2 325
Pays-Bas	2 853	2 834	2 558	2 498	2 515	2 545	2 503	2 429	2 446	2 400	2 333	2 293	2 289
Autriche	2 718	2 699	2 690	2 698	2 638	2 639	2 692	2 680	2 699	2 700	2 670	2 583	2 551
Pologne	2 576	2 208	2 481	2 388	2 459	2 465	2 525	2 415	2 384	2 367	2 347	2 293	2 242
Portugal	2 476	2 482	2 401	2 397	2 378	2 291	2 368	2 296	2 297	2 269	2 255	2 210	2 224
Roumanie	2 165	2 171	2 178	2 147	2 199	2 184	2 203	2 117	2 086	2 078	2 071	2 050	2 068
Slovénie	2 703	2 688	2 646	2 566	2 539	2 506	2 517	2 483	2 364	2 371	2 387	2 318	2 240
Slovaquie	n.d.	n.d.	n.d.	2 433	2 362	2 308	2 373	2 314	2 275	2 296	2 248	2 178	2 209
Finlande	2 483	2 529	2 402	2 372	2 392	2 389	2 371	2 273	2 245	2 250	2 236	2 169	2 192
Suède	2 330	2 380	2 394	2 309	2 296	2 222	2 268	2 237	2 263	2 229	2 221	2 159	2 207
Roy.-Uni	2 284	2 259	2 220	2 203	2 176	2 162	2 126	2 072	2 070	2 045	2 023	2 006	2 016

**Evolution de la durée effective annuelle moyenne de travail des travailleurs non-salariés
à temps partiel dans les pays de l'Union européenne entre 1998 et 2010**

en heures	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Belgique	998	n.d.	n.d.	810	827	843	797	835	845	890	886	863	909
Bulgarie	n.d.	n.d.	n.d.	742	879	908	1 062	854	774	875	495	405	553
Rép. Tchèque	1 069	1 107	1 109	1 122	1 065	1 101	1 035	1 030	998	992	970	952	969
Danemark	877	971	793	838	815	777	853	754	794	756	777	784	846
Allemagne	757	772	779	804	802	779	740	733	809	807	778	830	830
Estonie	977	1 110	897	1 232	1 203	1 089	1 110	1 129	1 051	1 054	894	919	1 009
Irlande	1 000	1 007	952	963	955	929	930	862	897	883	881	920	862
Grèce	1 062	1 065	1 093	1 037	1 106	1 065	999	1 032	969	962	915	903	898
Espagne	878	940	904	876	925	863	901	735	774	774	783	767	773
France	1 086	1 069	1 114	1 115	1 087	1 085	1 100	1 040	1 031	1 001	1 048	1 019	930
Italie	1 037	1 077	1 052	1 077	960	1 005	917	847	920	880	868	885	905
Chypre	n.d.	912	945	902	948	867	883	861	824	828	883	821	828
Lettonie	1 277	1 286	1 366	1 268	1 308	1 310	1 180	1 266	1 185	1 154	1 129	1 088	1 086
Lituanie	1 057	n.d.	920	1 279	1 341	1 221	1 336	1 176	1 255	1 255	1 325	1 303	1 280
Luxembourg	1 061	1 062	1 079	1 216	1 208	867	1 012	1 028	970	826	894	772	687
Hongrie	1 268	1 165	1 198	1 213	1 263	1 125	1 267	1 072	1 096	1 119	1 071	1 058	1 107
Malte	n.d.	n.d.	1 223	792	1 001	1 109	2 406	988	1 032	956	1 001	993	934
Pays-Bas	835	848	750	774	792	828	826	785	802	817	822	819	859
Autriche	1 174	1 140	1 177	1 170	1 136	1 124	888	876	872	820	807	834	797
Pologne	1 180	1 017	1 077	1 064	1 073	1 076	1 020	970	978	978	989	982	953
Portugal	970	1 047	1 040	1 044	981	978	942	922	914	912	896	861	829
Roumanie	1 514	1 527	1 563	1 599	1 633	1 653	1 551	1 477	1 474	1 451	1 428	1 452	1 439
Slovénie	912	977	1 012	969	894	1 005	936	896	925	990	962	900	835
Slovaquie	n.d.	n.d.	n.d.	1 139	979	1 173	1 068	1 056	1 134	1 007	1 010	1 017	1 072
Finlande	1 055	923	822	812	793	838	847	767	749	761	738	724	757
Suède	962	891	877	859	795	834	815	875	892	860	890	880	891
Roy.-Uni	668	667	648	668	681	707	685	685	686	651	653	659	646

Démographie, durée du travail, emploi et pouvoir d'achat

	Allemagne			France			Italie		
	1999	2010	Variation (en %)*	1999	2010	Variation (en %)*	1999	2010	Variation (en %)*
Population en âge de travailler (15-64 ans) (en millions)	55,1	53,6	-2,9	37,1	40,0	+7,8	38,6	39,5	+2,4
Taux d'emploi (en %)	64,8	71,1	+6,3	60,4	63,8	+3,4	52,5	56,9	+4,4
Proportion de salariés à temps partiel (en % des salariés)	19,1	26,2	+7,1	18,1	18,4	+0,3	8,2	15,8	+7,6
Emploi (en millions)	36,1	38,7	+7,3	22,5	25,7	+14,2	20,6	22,9	+10,9
Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein (en heures)	2 028	1 904	-6,1	1 950	1 679	-13,9	1 928	1 813	-6,0
Volume total d'heures travaillées dans l'économie (en milliards d'heures)	67,5	64,4	-4,6	42,1	41,7	-1,0	39,5	39,9	+1,1
Productivité horaire (en euros par heure)	31,0	36,8	+18,5	36,3	42,6	+17,2	33,4	35,6	+6,7
PIB en volume (en milliards d'euros constants de 2005)	2 095	2 369	+13,1	1 530	1 776	+16,1	1 320	1 422	+7,8
PIB en volume par habitant (en euros par habitant)	25 896	29 331	+13,3	26 933	28 905	+7,3	23 187	23 687	+2,2
* Les variations de taux d'emploi et de la proportion de salariés à temps partiel sont des variations arithmétiques.									
	Pays-Bas			Espagne			Royaume-Uni		
	1999	2010	Variation (en %)*	1999	2010	Variation (en %)*	1999	2010	Variation (en %)*
Population en âge de travailler (15-64 ans) (en millions)	10,6	11,0	+3,5	27,1	31,3	+15,5	37,5	40,4	+7,8
Taux d'emploi (en %)	70,9	74,7	+3,7	53,7	58,6	+4,9	70,4	69,5	-0,9
Proportion de salariés à temps partiel (en % des salariés)	39,9	50,2	+10,3	8,5	13,8	+5,3	24,6	25,9	+1,3
Emploi (en millions)	7,6	8,4	+10,1	14,6	18,5	+26,2	26,8	28,9	+7,7
Durée effective annuelle moyenne de travail des salariés à temps plein (en heures)	1 863	1 795	-3,7	2 001	1 798	-10,1	1 960	1 856	-5,3
Volume total d'heures travaillées dans l'économie (en milliards d'heures)	11,8	11,6	-1,0	28,8	31,4	+9,2	45,2	45,1	-0,2
Productivité horaire (en euros par heure)	39,3	47,3	+20,3	25,6	30,2	+18,1	33,7	41,7	+23,6
PIB en volume (en milliards d'euros constants de 2005)	463	551	+19,1	737	950	+28,9	1 524	1 880	+23,4
PIB en volume par habitant (en euros par habitant)	29 761	33 693	+13,2	18 656	20 741	+11,2	26 451	30 773	+16,3
* Les variations de taux d'emploi et de la proportion de salariés à temps partiel sont des variations arithmétiques.									

Coe-Rexecode : l'analyse économique au service des entreprises et du débat public

1 Une mission de veille conjoncturelle

Coe-Rexecode assure un suivi conjoncturel permanent de l'économie mondiale et des prévisions économiques à l'attention de ses adhérents.

L'adhésion à Coe-Rexecode, c'est l'accès à :

- un éclairage permanent sur les évolutions de la conjoncture économique et financière mondiale,
- des prévisions macroéconomiques argumentées mises à jour chaque trimestre,
- un lieu d'échange avec les adhérents et les économistes de Coe-Rexecode dans le cadre de réunions mensuelles,
- une équipe disponible (économistes, statisticiens, documentalistes) à même de répondre rapidement à vos questions d'ordre macroéconomique.

Coe-Rexecode apporte à ses adhérents une compréhension de l'évolution de la conjoncture mondiale. L'insertion de l'équipe de Coe-Rexecode dans le monde de l'entreprise façonne l'originalité et la pertinence de ses analyses. Les travaux de Coe-Rexecode sont réservés de manière exclusive à ses adhérents.

2 Une mission de participation au débat de politique économique

La participation au débat public de politique économique est soutenue par des membres associés (issus des grandes fédérations professionnelles), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et des membres partenaires (entreprises). L'activité de participation au débat de politique économique comporte trois volets : des travaux d'études spécifiques, un cycle de réunions de politique économique et l'organisation des *Rencontres de la croissance*.

• Un cycle de réunions sur des questions de politique économique

Plusieurs thèmes d'actualité sont abordés lors de réunions de travail préparées par Coe-Rexecode auxquelles participent des représentants des membres associés et partenaires, des économistes et, le cas échéant, d'autres personnalités extérieures.

Les axes de nos travaux portent sur *le financement de la protection sociale, l'emploi, la compétitivité de l'économie française et l'évaluation économique des politiques de protection de l'environnement*.

• Les travaux d'études spécifiques

Coe-Rexecode conduit régulièrement des travaux d'analyse de secteurs-clés de l'économie française. Ces études visent à approfondir la connaissance du système productif qui constitue l'originalité de la démarche de Coe-Rexecode. L'objet de ces travaux est en particulier d'isoler les ressorts de la compétitivité de secteurs d'activité spécifiques et les leviers à actionner pour une politique économique de développement des entreprises.

• Les Rencontres de la croissance

Coe-Rexecode organise depuis 2003 les *Rencontres de la croissance*, placées sous la présidence du Premier Ministre. L'institut publie à cette occasion un ouvrage aux Éditions Economica, remis au Premier Ministre et largement diffusé. Les titres des ouvrages précédents étaient : *Des idées pour la croissance*, ouvrage recueillant les contributions de 77 économistes, *La croissance par la réforme et Demain l'emploi si...* (disponibles en librairie, Éditions Economica). Ces manifestations ont pour but d'éclairer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (entreprises, fédérations professionnelles, administrations, personnalités politiques et de la société civile...) sur les modalités et enjeux de la croissance, de débattre des réformes structurelles qu'elles impliquent, d'examiner le chemin parcouru au cours des dernières années et d'envisager celui qui reste à parcourir vers l'objectif d'une croissance durable au rythme de 3 % par an.

Les adhérents de Coe-Rexecode

L'adhésion à Coe-Rexecode est ouverte à tous, entreprises, administrations, fédérations professionnelles, quelle que soit leur taille. Les 80 adhérents correspondants de Coe-Rexecode comptent de grandes entreprises industrielles, des banques, des organismes de gestion financière, des fédérations professionnelles et des administrations. Les membres associés sont les adhérents qui soutiennent les études sur le système productif et la participation au débat de politique économique.